

BULLETIN DU P. C. M.

Association des Ingénieurs

DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

I

STATUTS

approuvés par l'Assemblée générale du 26 Mai 1902

TITRE I^{er}. — ASSOCIATION. — SON OBJET.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre les Ingénieurs et les anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines qui adhéreront aux Présents Statuts, une Association dont le siège est à Paris.

ART. 2. — Le but de l'Association est de resserrer, au moyen de réunions et de publications, les liens qui unissent les Ingénieurs et anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et d'assurer à chacun d'eux l'appui moral de tous.

ART. 3. — L'Association prend le titre de : *Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines*.

Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

TITRE II. — COMITÉ D'ADMINISTRATION.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association.

Il est composé de dix-huit membres dont neuf pris parmi les sociétaires résidant à Paris et neuf parmi ceux résidant hors Paris.

ART. 5. — Les membres du Comité sont nommés par l'Assemblée générale.

Ils sont renouvelés, chaque année, par tiers, à raison de trois membres résidant à Paris, et de trois membres résidant hors Paris.

Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les deux premières séries à renouveler sont tirées au sort.

Il est d'ailleurs procédé chaque année, par l'Assemblée générale, au remplacement des membres qui auraient disparu par suite de démission, décès ou changement de résidence (de Paris hors Paris et réciproquement). Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

ART. 6. — Le Comité élit, parmi ses membres, un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à

la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. 8. — Le Comité détermine les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des Statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il délègue à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité publie, chaque année, l'Annuaire de l'Association qui est envoyé gratuitement à chaque membre.

Cet annuaire contient le compte rendu des Assemblées générales, les Statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III. — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires, dont l'époque est fixée par le Comité.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents Statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent, à la majorité des voix des membres présents, sur les questions qui leur sont soumises.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire entend la lecture du rapport annuel du Comité.

Elle statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité.

Le vote par correspondance est admis pour cette élection, qui a lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Le Président du Comité préside les Assemblées générales.

TITRE IV. — FONDS DE L'ASSOCIATION.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 15 francs pour les Inspecteurs généraux et les Ingénieurs en chef, de 10 francs pour les Ingénieurs ordinaires et de 5 francs pour les Elèves-Ingénieurs.

ART. 16. — Cette cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 300 francs.

ART. 17. — Les sommes ainsi versées pour rédimer les cotisations constituent le *Fonds social* dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du Fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un *Fonds de réserve* qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au Fonds social d'une partie du Fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V. — RÉUNIONS, PUBLICATIONS.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des Réunions sont fixés par le Comité.

ART. 21. — Les Réunions comprennent, notamment, des tournées en France et à l'Étranger et des conférences.

ART. 22. — Il y a, au moins, deux tournées par an.

ART. 23. — Les conférences peuvent porter sur tout sujet d'ordre scientifique, technique, administratif ou économique de nature à intéresser les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

ART. 24. — Peuvent être admis à certaines Réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des Sociétaires et des personnes étrangères.

ART. 25. — Les Publications peuvent porter sur les mêmes sujets que les conférences, ou comporter la relation de tournées.

Le Comité en détermine la nature et les conditions.

ART. 26. — Les frais généraux d'organisation des Réunions sont à la charge de l'Association.

TITRE VI. — DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 27. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les Réunions.

ART. 28. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association.

Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des cinq sixièmes des voix des membres présents et des deux tiers des voix des membres en exercice.

ART. 29. — Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de 30 membres adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association 15 jours au moins avant la Réunion de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

ART. 30. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par l'Assemblée générale délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

COMITÉ D'ADMINISTRATION

ARTICLE PREMIER. — Le comité d'administration procède chaque année, dans le délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 2. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué 10 jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 3. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le Président et le Secrétaire.

ART. 4. — Le Trésorier et le Secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer, dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

ART. 5. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit, autant que possible, dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Elle est convoquée 15 jours au moins à l'avance.

ART. 6. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du Président, du Secrétaire, du Trésorier et de deux autres membres du Comité d'administration désignés par ce Comité.

ART. 7. — Il est procédé, conformément aux règles fixées par les articles 8, 9, 10, 11 et 12 ci-après, au remplacement des membres sortants du Comité d'administration.

ART. 8. — Le Comité prévient les Sociétaires des vacances à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats, dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins 20 jours.

ART. 9. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au Secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 10. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les propositions de candidatures qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 9.

ART. 11. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote, ou envoyés par correspondance affranchie, au Secrétaire du Comité. Le dépôt en est vala-

ble jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close, portant la mention *Bulletin de vote*, ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture n'en est faite que par les scrutateurs, au moment du dépouillement du scrutin.

Le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 12. — Un membre du Comité, assisté d'un certain nombre d'assesseurs, préside au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve toutefois de la vérification, par le Comité, de la régularité des opérations.

CHAPITRE III

COTISATIONS.

ART. 13. — La cotisation est fixée d'après le grade du Sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 14. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 15. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déferé à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

ART. 16. — La somme de 300 francs destinée à rédimer la cotisation peut être payée en une seule fois, ou par acomptes successifs de 100 francs au moins, répartis sur trois années consécutives.

CHAPITRE IV

COMPTABILITÉ. — ADMINISTRATION.

ART. 17. — Le Trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 18. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 19. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du Trésorier.

ART. 20. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 21. — Un agent-comptable, nommé par le Comité, sur la proposition du Secrétaire et du Trésorier, tient, sous leur surveillance et leur direction communes, les registres de comptabilité et les divers livres d'administration de l'Association.

Le Secrétaire a plus particulièrement la direction permanente de tous les détails administratifs de l'Association.

ART. 22. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE V

FONDS SOCIAL. — FONDS DE RÉSERVE

ART. 23. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'État, en obligations de chemins de fer jouissant d'une garantie d'intérêt de l'État ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 24. — Ces opérations sont effectuées par le Trésorier.

Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du Président et du Secrétaire.

ART. 25. — Le Trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VI

RÉUNIONS ET PUBLICATIONS

ART. 26. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger ; 2° les dîners ; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur ; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 27. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris.

Elles sont présidées, soit par le Président ou le Vice-président du Comité d'administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ART. 28. — Les Ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées ; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 29. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ou dans les publications.

II

LISTE DES INGÉNIEURS DES PONTS & CHAUSSÉES & DES MINES

Arrêtée au 1^{er} novembre 1911.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler au Secrétaire les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après et les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle).

PONTS & CHAUSSÉES

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul), Paris, 17, chaussée de la Muette.
- S. BARRAND, Paris, 4, avenue Mercédès.
- S. BIENVENUE, Paris, 2, rue Villaret-de-Joyeuse.
- S. BOUTEVILLE, Paris, 5 bis, place du Panthéon.
- S. BOUVAIST, Paris, 68, avenue de Saxe.
- S. CHABERT, Paris, 194, rue de Rivoli.
- S. CHARGUÉRAUD, Paris, 17, avenue du Trocadéro.
- S. P. COLSON, Paris, 139, boulevard Saint-Germain.
- S. COUSTOLLE, Paris, 9, place de Breteuil.
- S. CRAHAY DE FRANCHIMONT, Paris, 12, rue du Regard.
- S. DELESTRAC, Paris, 1, rue Madame.
- S. DOERR, Paris, 8, rue Talma.
- S. GODARD (Louis-François), Alger, 107, rue Michelet.
- S. HÉTIER, Paris, 11, rue de Londres.
- S. HEUDE, Paris, 127, boulevard Saint-Germain.
- S. JULLIEN, Paris, 106 bis, rue de Rennes.
- S. P. KLEINE, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
- S. LAVOLLÉE, Paris, 67, avenue d'Antin.
- S. LAX, Paris, 17, rue Joubert.
- S. LEMOINE, Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs.
- S. LORDEREAU, Paris, 82, rue Notre-Dame-des-Champs.
- S. LUNEAU, Versailles, 3, rue de Savoie.
- S. MARION, Paris, 24, avenue de l'Observatoire.
- S. MBUGY, Paris, 26, rue du Luxembourg.
- S. MEUNIER, Paris, 126, boulevard Raspail.
- S. MOCQUERY, Paris, 8, rue Perronet.
- S. MONNET, Paris, 81, avenue Bosquet.
- S. PERRIN (Antoine), Versailles, 28, rue des Bourdonnais.
- S. PHILIPPE, Paris, 23 bis, rue de Turin.
- PICARD (Alfred), Paris, 12, cité Vaneau.
- S. PIIER (décédé).
- S. PRÉAUDEAU (de), Paris, 21, rue Saint-Guillaume.
- S. RÉSAL (Jean), Paris, 6, rue de Furstenberg.
- S. RIBIÈRE, Paris, 1, rue Edmond-About.

MM.

- S. RIVOIRE-VICAT, Grenoble (Isère), 1, rue de la Liberté.
- S. SALLES, Paris, 46, boulevard Saint-Michel.
- S. SCHÜNDERFFER, Paris, 50, boul. Saint-Jacques.
- S. THÉLIN (de), Paris, 11, rue Michel-Ange.
- S. TOURTAY, Paris, 58, rue Claude-Bernard.
- S. VÉTILLART, Paris, 1, rue Delambre.
- S. VOLONTAT (de), Paris, 67, rue de l'Université.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ARMAND, Lyon (Rhône), 9, rue Grolée.
- S. ARNAUD, Paris, 77 bis, avenue de Breteuil.
- S. AROLES, Albi (Tarn).
- S. ARRAULT, Périgueux (Dordogne).
- S. AUBIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 8, rue des Bégonias.
- S. AURIC, Constantinople (Turquie).
- S. AUTONNE, Châteauroux (Indre).
- BABIN, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BARATTE, Paris, 34, rue Copernic.
- S. BARBÉ, Paris, 11, Square Moncey.
- S. BARBET, Saint-Quentin (Aisne), 44, rue de l'Isle.
- S. BATAUD-RAZELIÈRE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. BECHMANN, Paris, 52, avenue Victor-Hugo.
- S. BECKER, Alençon (Orne).
- S. BERNIS, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. BEZAULT, Brest (Finistère).
- S. BIETTE, Paris, 143, rue de la Pompe.
- S. BLONDEL, Paris, 41, avenue de La Bourdonnais.
- BOISNIER, Constantine (Algérie).
- S. BONAFOUS, Limoges (Haute-Vienne).
- S. BONNET, Paris, 106, boulevard de Courcelles.
- S. P. BOURGOUGNON, Marseille, 120, cours Lieutaud.
- S. BOURGUIN, Reims (Marne), 28, rue du Barbâtre.
- S. BOURQUELOT, Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs.
- BOUSIGUES, Paris, 12, avenue Ledru-Rollin.
- S. BRESSE, Paris, 181, boulevard Saint-Germain.
- S. BRET, Paris, 25, rue Scheffer.
- S. BREUILLÉ, Auxerre (Yonne).
- S. BROUSSE (René de la), Grenoble (Isère), 10, rue de Villars.
- S. BURGER, Foix (Ariège), rue Salanques.
- CABOCHE, Diré-Daoua (Ethiopie).
- S. CADART (Gaston), Paris, 4, avenue d'Orléans.
- S. CALLEZ, Paris, 68, rue de Vaugirard.
- S. CALDAGUÈS, Paris, 42, rue N.-Dame-des-Champs.
- S. CALLON, Paris, 20, rue Bertrand.
- S. CLAISE, Charleville (Ardennes).
- S. CLAVILLE, Paris, 5, rue César-Franck.
- S. CLAVEL, Bordeaux (Gironde), 41, rue d'Avian.
- S. CLAVENAD, Mont-de-Marsan (Landes).
- S. CLERO, Valence (Drôme), 3, place du Palais.
- S. CLÉRY, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. COLMET-DAAGE, Paris, 201, boul. St-Germain.
- S. COMBARNOUS, Rochefort (Charente-Inf.), 9, rue Martrou.
- S. CONSTANTIN, Hanoi (Tonkin).
- S. CORBEAUX, Rennes (Ille-et-Vilaine), 25, rue de Fougères.
- S. CORNAC, Carcassonne (Aude).
- COSMI, Saint-Lô (Manche).
- S. COTTALORDA, Draguignan (Var).
- CUÉNOT, Angers (Maine-et-Loire).
- DAUJON, Philippeville (Algérie).
- S. DAVID, Bourges (Cher).
- DELAGE, Oran (Algérie).
- S. DELURE, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- S. DENIZET, Marseille (Bouches-du-Rhône), 26a, rue Falque.
- S. DESROCHE, Vesoul (Haute-Saône).
- S. DEVOS, Paris, 9 bis, rue Demours.

MM.

- S. DOMERGUE, Nice (Alpes-Maritimes).
 Dou, Ministère des Colonies.
 DRAUX, Angoulême (Charente).
 S. DREYFUS (Sylvain), Paris, 63, avenue de Villiers.
 S. DROGUE, Paris, 2, square de Latour-Maubourg.
 S. DROUET, Poitiers (Vienne), 22, rue Thibeaudeau.
 S. DUBREUQUE, Evreux (Eure), 20, rue Victor-Hugo.
 DUCROCQ, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DUMAS, Lyon (Rhône).
 S. DUPERRIER, Chartres (Eure-et-Loir).
 DUPIN, Aurillac (Cantal).
 S. DUSUZEAU, Compiègne (Oise), 5, rue de l'Aigle.
 S. P. FAGES DE LATOUR (de), Tunis.
 FAURE (Camille), Perpignan (Pyrénées-Orient.).
 S. FAURE (Louis), Nîmes (Gard).
 S. FICATIER, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. FONTANEILLES, Paris, 20, rue des Capucines.
 S. FOUAN, Paris, 78, rue de Rennes.
 S. GALLIOT, Dijon (Côtes-d'Or), 45, rue Condorcet.
 S. GAUCKLER, Alger, 17, boulevard Bon-Accueil.
 S. GAUTHIER, Paris, 15, rue des Archives.
 S. GODARD (Louis), Paris, 7, rue Sainte-Beuve.
 S. GOTTELAND, Chambéry (Savoie), 11, rue des Portiques.
 S. GUBIAND, Avignon (Vaucluse).
 S. GUTBAL, Montpellier (Hérault), rue Rondelet.
 S. GUIOTTON, Bizerte (Tunisie).
 HAREL DE LA NOË, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HÉNARDINQUER, Epinal (Vosges), 11, rue de la Préfecture.
 S. HERZOG, Toulon (Var).
 S. HOMOLLE, Paris, 5, rue Théodore-de-Banville.
 S. HURT, Nevers (Nièvre).
 S. HUMBERT (Georges), Paris, 73, avenue Niel.
 HUSSON, Le Caire (Égypte).
 IMBEAUX, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 9 bis, rue du Montet.
 S. IMBERT, Nice (Alpes-Maritimes), 35, rue Pastorelli.
 S. JACQUERIEZ, Guéret (Creuse).
 S. JACQUINOT, Chaumont (Haute-Marne).
 S. JANNIN, Ajaccio (Corse).
 S. JOLY (de), Paris, 43, avenue du Trocadéro.
 JULIDIÈRE, Saïgon (Indo-Chine).
 S. KAUFFMANN, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. LABBAYE, Beauvais (Oise).
 S. LAMBERT, Bar-le-Duc (Meuse).
 LARMINAT (Louis de), Lorient (Morbihan).
 S. LAUNAY, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
 S. LAURIOL, Paris, 37, avenue Elisée-Reclus.
 S. LEBERT, Vannes (Morbihan).
 S. LECHALAS (Georges), Rouen (Seine-Inférieure), 13, quai de la Bourse.
 S. LECLERC DE PULLIGNY, New-York City (Amérique), 2.521, Whitehall Building 17, Battery Place.
 S. LE CORNEC, Angers (Maine-et-Loire).
 S. LEGAY, Moulins (Allier).
 S. LE GRAIN, Paris, 147, boulevard Saint-Germain.
 LÉLOUTRE, Paris, 246, boulevard Saint-Germain.
 S. LEMOINE, Lille (Nord), 26, rue Caumartin.
 S. LE ROND, Orléans (Loiret).
 S. P. LÉROUX, Tours (Indre-et-Loire), 30, rue Origet.
 S. LEVESQUE, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. LIDY, Bordeaux (Gironde), 91, rue Paulin.
 S. LIMASSET, Laon (Aisne).
 S. LORDEUX (Ed.), Paris, 67, rue de Courcelles.
 S. MAHIEU, Paris, 14, avenue Mercédès.
 S. MAILLET, Bourg-la-Reine (Seine), 11, rue de Fontenay.
 S. MALLAT, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. MARGAINE, Paris, 19, rue Dumont-d'Urville.

MM.

- S. MESNAGER, Paris, 182, rue de Rivoli.
 S. MEUNIER (Paul), Agen (Lot-et-Garonne), 52, boulevard Pelletan.
 S. MICHAUX, Tunis (Tunisie).
 MICHEL (Gaston), Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MILLE, Troyes (Aube), 55, rue Saint-Martin.
 MINARD, Cherbourg (Manche).
 S. MODELSKI, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. MOISSENET, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. MONET, Versailles (Seine-et-Oise), 1 bis, rue Colbert.
 S. MONMERQUÉ, Paris, 19, rue Decamps.
 S. MONTAROU, Blois (Loir-et-Cher), 1, place Victor-Hugo.
 S. MOURET, Besançon (Doubs), 22, rue Chifflet.
 S. MUSSAT, Paris, 42 ter, rue N.-D.-des-Champs.
 S. NAUDÉ, Lille (Nord).
 S. NICOLAS, Bourg (Ain).
 S. NOUAILLAC-PIOCH, Paris, 8, rue Valentin-Haüy.
 S. OCAGNE (d'), Paris, 30, rue La Boétie.
 S. PENDARIÈS, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. PÉREARD, Paris, 82, boulevard Flandrin.
 S. PERRIER (Henri), Paris, 108, boulevard du Montparnasse.
 S. PICARD (Edouard), Digne (Basses-Alpes).
 S. PICARD (François), Constantinople (Turquie), Ayaz Pacha Uzarian Han.
 S. PICAROUNGNE, Rodez (Aveyron).
 S. PIERRET, Amiens (Somme).
 S. PIGACHE, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. PIGEAUD, Quimper (Finistère).
 S. POISSON, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. PORCHÉ, Tanger (Maroc), Légation de France.
 S. PRINCE, Laval (Mayenne), 35, rue du Lieutenant.
 S. P. RABUT, Paris, 4, rue Joseph-Bara.
 RABY, Alger (Algérie).
 S. P. REGIMBEAU, Paris, 91, rue du Cherche-Midi.
 S. RENARDIER, Orléans (Loiret), 12, rue Neuve-St-Aignan.
 REUSS, Annecy (Haute-Savoie).
 S. ROBERT (Antoine), Paris, 75, rue de Vaugirard.
 S. ROBERT (Joseph), Paris, 70, rue d'Assas.
 S. ROUSSEAU (Henri), Paris, villa Montmorency, avenue des Tilleuls.
 SALLE, Le Mans (Sarthe).
 S. SÉJOURNÉ, Paris, 82, rue N.-D.-des-Champs.
 S. SENTILHES, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. SIGAULT, Châlons-sur-Marne (Marne).
 SITTLER, Paris, 16 bis, rue Mayet.
 S. SOULEYRE, Bône (Algérie).
 S. STOCLET, Lille (Nord).
 S. TAVERNIER (René), Paris, 8 bis, rue Jean-Nicot.
 S. THÉREL, Constantinople (Turquie), Hudavendighiar-Han Galata.
 S. TOULON, Paris, 106 bis, rue de Rennes.
 S. TUR, Paris, 2, rue de Buenos-Ayres.
 S. VALLÉE, Auch (Gers).
 S. VIDAL, Bordeaux (Gironde), 2, rue J.-J.-Bel.
 S. VIENNOT, Paris, 73, boulevard du Montparnasse.
 S. VOISIN, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 WEISS (Georges), Paris, 20, avenue Jules-Janin.
 S. WENDER, Melun (Seine-et-Marne).
 S. WIART, Paris, 6, rue Cassini.
 S. WIDMER (Maurice), Paris, 91, boulevard de Courcelles.
 S. WILHELM, Gap (Hautes-Alpes).
 S. WILLOTTE, Caen (Calvados).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- AGOSTINI, Hué (Annam).
 S. ARNOUX, Toulouse (Haute-Garonne).

MM.

- ANTIN, Poitiers (Vienne).
 S. ARAGNOL, Forcalquier (Basses-Alpes).
 ARBELOT, Rochefort (Charente-Inférieure).
 S. P. ARNAUD (Jean), Paris, 9, rue Brémontier.
 S. ARON (Alexandre), Paris, 5, quai d'Anjou.
 S. ARON (Gilbert), Bamako (Haut-Sénégal).
 ASSY, Saint-Dizier (Haute-Marne).
 S. AUBERT, Aurillac (Cantal).
 S. AUBRY (Maurice), Tunis, service des Travaux Publics.
 S. AUBRY (Charles), Montpellier (Hérault), 5, rue Fouques.
 AUGÉ, Narbonne (Aude).
 AUSSENAC, Tunis (Tunisie).
 S. BALENSI, Arles (Bouches-du-Rhône).
 S. BARDOT, Nice (Alpes-Maritimes), 27, rue Alphonse-Karr.
 S. BARE, Angers (Maine-et-Loire), 16, rue de Bel-Air.
 BARIAT, Guéret (Creuse).
 S. BARON, Sfax (Tunisie).
 S. BARRAT, Saint-Amand (Cher).
 BARRÈRE, Albi (Tarn).
 S. BARRILLON, Bordeaux (Gironde), 144, rue de l'Église-Saint-Seurin.
 S. BATAILLE, Nantes (Loire-Inférieure), 4, place Lafayette.
 S. BATICLE, Thonon (Haute-Savoie).
 BAURÈS, Bône (Algérie).
 S. BAUER (Théodore), Paris, 6, rue Rosa-Bonheur.
 BAVOILLOT, Guelma (Algérie).
 S. BEAU, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 BÉBON, Tunis (Tunisie).
 S. BÉQUEREL, Paris, 27, avenue Elisée-Reclus.
 S. BÉNÉZIT, Dieppe (Seine-Inférieure).
 S. BÉRENGIER, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 BERGH (de), Cherbourg (Manche).
 S. BERTRAND (Vital), Laon (Aisne).
 S. BÉTEDEBER-MATIBET, Montbrison (Loire).
 S. BIBÈS, Saint-Girons (Ariège).
 S. BIRABENT, Smyrne (Turquie).
 S. BLAISE, Lons-le-Saunier (Jura).
 BOISSEAU, Embrun (Hautes-Alpes).
 S. BONNEAU, Paris, ministère des Colonies.
 S. BONNET (Frédéric), Bône (Algérie).
 S. BONNEVALLE, Noisy-le-Sec (Seine), rue Abel-Bonnevalle.
 S. BONNISSEAU, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 BORDE, Tlemcen (Algérie).
 S. BORY, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. BOUCHÉ-LEOLERCQ, Tunis (Tunisie), Direction des Travaux publics.
 S. BOULZAGUET, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 BOURDEAUX, Phantiet (Annam).
 S. BOURGEOIS, Dunkerque (Nord).
 S. BOURGEOIS (Victor), Bordeaux (Gironde), 31, rue Frantz-Despagnat.
 S. BOURNISSEN, Quimper (Finistère).
 BRANQUART, Lure (Haute-Saône).
 S. BRIGOL, Philippeville (Algérie).
 S. BRIMONT, Sézanne (Marne).
 BRONDES, Saïgon (Cochinchine).
 BUISSON, Saint-Marcellin (Isère).
 S. BURQUIN, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
 BUTAVAND, Alger (Algérie).
 S. CADIAT, Coulommiers (Seine-et-Marne).
 CAILLOT, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. CAMBOURNAC, Douai (Nord).
 S. CANEL, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. CAQUOT, Troyes (Aube).
 CARRIÈRE, Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. CASSET, Gien (Loiret).
 S. CASTAING, Laval (Mayenne), 37, rue Crossardière.

MM.

- S. CASTEL (du), Dunkerque (Nord).
 CASTÉRA, Nérac (Lot-et-Garonne).
 CAUFOURIER, Mostaganem (Algérie).
 S. CAUSSIN DE PERCEVAL, Epinal (Vosges).
 S. CHABAGNY, Paris, 45, quai Bourbon.
 S. CHABERT, Louhans (Saône-et-Loire).
 CHABOUREAU, Montluçon (Allier).
 S. CHATEAU, Paris, 22, rue Poussin.
 S. CHAUVÉ, Toulon (Var).
 CHEVALIER (Flavien), Rouen (Seine-Inférieure).
 S. CHEVALLIER, Le Puy (Haute-Loire).
 CHEVAUX, Tunisie, Direction des Travaux publics.
 CHRÉTIEN, Paris, 15, rue de Boulainvilliers.
 S. CLAUDON, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. COBLENTZ, Rouen (Seine-Inférieure), 52, quai Gaston-Boulet.
 COCU, Clermont (Oise).
 COLAS, Paris, 51, rue Caulaincourt.
 COLLIGNON, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. COLLIN, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. COLOMBANI, Alger (Algérie), 2, rue d'El-Biard.
 S. COLSON, Rodez (Aveyron).
 S. COMTE, Commercy (Meuse).
 CONCHE, Lyon (Rhône).
 CONTE, Saïgon (Indo-Chine).
 CORDIER (Henri), Saint-Lô (Manche).
 S. COUTURIER, Saint-Etienne (Loire).
 S. COSTE, Privas (Ardèche).
 S. COTTIN, Le Havre (Seine-Inférieure).
 COURNET, Turquie.
 COURTIER, Mantes (Seine-et-Oise).
 S. DACREMONT, Paris, 220, boulevard Pœreire.
 DARCHÉ, Miliana (Algérie).
 DAUBERT, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 DAUMAS, Vannes (Morbihan).
 DAUNIS, Sidi-bel-Abbès (Algérie).
 DAVEAU, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. DEBATS, Oloron (Basses-Pyrénées).
 S. DEBÈS, Orléans (Loiret).
 S. DELACOURCELLE, Tunis (Tunisie).
 S. DELANDE, Toulon (Var), 7, rue Cauvière.
 S. DELEBECQUE, Thonon (Haute-Savoie).
 S. DELEMER, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. DELMAS, Prades (Pyrénées-Orientales).
 S. DELMOTTE, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. DETÈUR, Cherbourg (Manche).
 S. DEVAL, Cambrai (Nord).
 S. DONIOL, Lille (Nord), 18, rue Brûle-Maison.
 S. DREYFUSS (Justin), Paris, 2, rue Villebois-Mareuil.
 S. DUBOIS (P.-F.), Toulouse (Haute-Garonne).
 DUBOYS, Rochechouart (Haute-Vienne).
 S. DUTARET, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. DUTHIL, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. DUVAL, Saint-Julien (Haute-Savoie).
 S. EPINAY, Calais (Pas-de-Calais).
 ESTÈVE, Oran (Algérie).
 S. EYMAR, Lyon (Rhône).
 S. FABRE, Le Puy (Haute-Loire), 33, boulevard Carnot.
 S. FABRÈGUE, Saint-Rambert-Pile-Barbe (Rhône).
 S. FAVIÈRE, Bizerte (Tunisie), Maison civile, rue de Gibraltar.
 S. FAY, Le Havre (Seine-Inférieure), 19, rue F.-Sauvage.
 FERRAS, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
 S. FERRIEU, Nîmes (Gard).
 S. FEUILLEBADE, Brioude (Haute-Loire).
 FÉVRIER, Nevers (Nièvre).
 FLORENCE, Paris, 4, rue du Général-Foy.
 FOLIN (de), Bayonne (Basses-Pyrénées).
 FOUQUET, Rodez (Aveyron).
 S. FOURAULT, Provins (Seine-et-Marne).

MM.

- S. FRANÇOIS, Tanger (Maroc).
 S. FREYSSINET, Moulins (Allier).
 S. FRONTARD, Melun (Seine-et-Marne).
 S. GADREAU, Alger (Algérie), 26, boulevard Bon-Accueil.
 GAJAN, Turquie.
 S. GALATOIRE-MALÉGARIE, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
 S. GASSIER, Marseille (Bouches-du-Rhône), 347, rue Paradis.
 S. GÉNISSIEU, Dunkerque (Nord).
 S. GERDÈS, Brest (Finistère), 29, rue Voltaire.
 S. GERVAIS DE ROUVILLE, Le Havre (Seine-Inférieure), 44, boulevard François-I^{er}.
 S. GIBOIN, Tlemcen (Algérie).
 S. GILTAY, Lorient (Morbihan), rue Victor-Massé.
 S. GILLES-CARDIN, Neuilly-sur-Seine, 44, bd Maillot.
 S. GIRARD, Cette (Hérault).
 S. GODIN, Ajaccio (Corse).
 S. GODRON, Rouen (Seine-Inférieure), 73, rue Crevier.
 GRAS, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 GRESSE, Soussé (Tunisie).
 GRIMAUD, Fort-de-France (Martinique).
 S. GRIMPRET, Lille (Nord), 86, rue des Stations.
 S. GUÉRIN, Alger (Algérie), 107, rue Michelet.
 GUERMEUR, Indo-Chine.
 S. GUIBERT, Paris, 22, boulevard Flandrin.
 S. GUILLAUMIN, Chaumont (Haute-Marne).
 S. GUILLET, Privas (Ardèche).
 S. GUILLOT, Condom (Gers).
 GUYON-GELLIN, Charleville (Ardennes).
 S. GUYOT, Marseille (Bouches-du-Rhône), 2, boulevard de Longchamp.
 S. HACHON, Limoges (Haute-Vienne).
 S. HAMON, Grasse (Alpes-Maritimes).
 S. HARDEL, Dakar (Sénégal).
 HAREM, Senlis (Oise).
 S. HECKER, Dunkerque (Nord).
 S. HÉGLY, Tunis (Tunisie).
 HÉNAULT, Bourg-la-Reine (Seine), 5, rue Arago.
 HENNEQUIN, Vendôme (Loir-et-Cher), 43, rue Poterie.
 S. HERMANN, Paris, 1, rue Andrieux.
 S. HINSTIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. HOPPE, Vientiane (Laos).
 S. HOUEL, Nice (Alpes-Maritimes), 15, rue du Palais.
 S. HOUPERT, Blois (Loir-et-Cher), 24, rue du Mail.
 HUET (Henri), Limoges (Haute-Vienne).
 S. HUET (Robert), Paris, 16, avenue Bugeaud.
 S. HUGUES, Avignon (Vaucluse).
 S. HUTIN, Abbeville (Somme).
 JARDIN, Hanoi (Tonkin).
 S. JEANNIN, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. JOMIER, Béziers (Hérault).
 JONDET, Alexandrie (Égypte).
 S. JOULIAN, Tunis (Tunisie).
 S. JOURDAIN, Montélimar (Drôme).
 S. JOYANT, Pontoise (Seine-et-Oise), 10, rue Carnot.
 LABADIE, Charolles (Saône-et-Loire).
 S. LABORDÈRE, Paris, 30, rue Bonaparte.
 S. LACLOTRE, Confolens (Charente).
 S. LAGÈRE, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 LAGRANGE, Péronne (Somme).
 LAHAUSBOIS, Paris, 75, rue de Rennes.
 S. LANE, Agen (Lot-et-Garonne).
 LANGON, Hanoi (Tonkin).
 S. LANNUSSE, Toulouse (Haute-Garonne).
 LANNENOIS, Verdun (Meuse).
 S. LAPINNE, Toulouse (Haute-Garonne), 9, rue Rémusat.
 S. LE BESNERAIS, Brest (Finistère).

MM.

- S. LEBoulLEUX, Besançon (Doubs).
 S. LECOQ, Granville (Manche).
 S. LE CONTE, Paris, 7, rue Picot.
 S. LE CUILLEUR, Châteaulin (Finistère).
 S. LEFÈBRE (Henri), Bordeaux (Gironde).
 LEFÈBRE (G.), Charenton (Seine), 72 bis, route de Saint-Mandé.
 LEFÈBRE (Alexandre), Tunisie.
 S. LEFÈVRE, Hanoi (Indo-Chine).
 S. LEFORT (Pierre), Bordeaux (Gironde), 62, rue de Soissons.
 LEJEUNE, Sens (Yonne).
 S. LE GAVRIAN, Versailles (Seine-et-Oise), 8, rue de Provence.
 S. LEHOUCHEU, Châteauroux (Indre).
 S. LEMÉ, Château-Gontier (Mayenne).
 S. LEMOINE, Reims (Marne).
 LEMOINE (Alcide), Briey (Meurthe-et-Moselle).
 S. LE MOULT, Nevers (Nièvre), 2, rue de la Poissonnerie.
 S. LE ROUX, Angers (Maine-et-Loire), 123, rue Franklin.
 S. LESIERRE, Roanne (Loire), 37, rue des Minimes.
 S. LE TROCQUER, Paris, 3, rue Guy-de-Maupassant.
 S. LEVAILLANT, Paris, 1, avenue de l'Observatoire.
 LEVAVASSEUR, Saïgon (Cochinchine).
 S. LÉVÊQUE, Bordeaux (Gironde), 37, rue Castano.
 S. LE VERRIER, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LIPMANN, Meaux (Seine-et-Marne).
 S. LÉVY, Paris, 133, boulevard du Montparnasse.
 LOMBARD, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. LORTON, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. LUDINART, Charleville (Ardennes).
 LURAND-LEVADE, Bergerac (Dordogne).
 S. LUTTON, Le Mans (Sarthe), 30, rue Gastelier.
 S. MAGNIER, Amiens (Somme).
 MAILLARD, Le Mans (Sarthe).
 S. MAILLET (Georges), Reims (Marne), 20, rue Werlé.
 S. MAITRE-DEVALLOIN, Alger (Algérie), 59, rue Michelet.
 MALAVAL, Alexandrie (Égypte).
 MARST, Tulle (Corrèze).
 S. MARGUERY, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MARLIAVE (de), Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. MARLIO, Paris, 16, avenue Bugeaud.
 S. MAROGER, Aix (Bouches-du-Rhône).
 MARTIN (Ant.), Embrun (Hautes-Alpes).
 S. MARTIN (Henri), Rouen (Seine-Inférieure), 34, rue du Champ-des-Oiseaux.
 MARTINOT, Paris, 25, passage Daudin.
 S. MARTY, Foix (Ariège), 11, rue des Chapeliers.
 S. MASSON, Ministère des Colonies.
 S. MATHIEU (Ernest), Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. MATHIEU (Félicien), Draguignan (Var).
 S. MATHIEU, Toulon, 76, boulevard Grignan.
 S. MAYER (Eugène), Paris, 94, avenue Henri-Martin.
 S. MAYER (Georges), Paris, 5, rue de l'Alboni.
 MAYER (Léonce), Auch (Gers).
 MAYNARD, Pithiviers (Loiret).
 S. MAZEROLLE, Paris, 13, rue Clément-Marot.
 S. MÉCHIN, Lorient (Morbihan), 49, rue Carnot.
 MERCADIER, Constantine (Algérie).
 S. MERLE, Beaune (Côte-d'Or).
 S. P. MÉTIVET, Tours (Indre-et-Loire), 26, rue Origet.
 S. MICHEL (Henri), Honfleur (Calvados).
 S. MIELLE, Grenoble (Isère), 3, boulevard Gambetta.
 S. MILLOT, Grenoble (Isère).
 MINGUIER, Apt (Vaucluse).
 MONAT, Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
 MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 S. MONTIGNY, Brest (Finistère).
 S. MOREAU, Alençon (Orne).

MM.

- S. MOREAU, Dijon (Côte-d'Or), 38, rue du Château.
 NADOT, Vierzon (Cher).
 S. NINCK, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. NOEL, Dakar (Sénégal).
 NORMANDIN, Hanoi (Tonkin).
 S. NOTTÉ, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. OTT, Saint-Quentin (Aisne).
 S. OURGAUT, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. OURSON, Paris, 36, avenue de la Motte-Picquet.
 PALU, Majunga (Madagascar).
 S. PANCRAZI, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
 S. PARENT, Soissons (Aisne).
 S. PARISSET, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 34, rue du Rempart.
 S. PASCALON, Lyon (Rhône), 9, rue Groleé.
 S. PASTEUR, Salonique (Poste française), (Turquie).
 S. PAVIOT, Evreux (Eure).
 S. PELLARIN, Compiègne (Oise).
 PERRAUD, Castellane (Basses-Alpes).
 S. PERRET, Oran (Algérie).
 S. PERRET, Sousse (Tunisie).
 S. PERRISSOUD, Digne (Basses-Alpes).
 PESTRE, Nîmes (Gard).
 PETIT, Périgueux (Dordogne).
 S. PEYCHIEZ, Paris, 90, boulevard Pereire.
 S. PHILIPPE, Angers (Maine-et-Loire), 9, rue La Fontaine.
 S. PICARD, Annecy (Haute-Savoie).
 PIGELET, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 PLATEL (Turquie).
 POCARD-KERVILLER (Georges), Paris, 32, rue des Vignes.
 POPULUS, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. POUPEL, Bastia (Corse).
 S. POUYANNE, Libourne (Gironde).
 S. POUYANNE, Saigon (Indo-Chine).
 S. PRÉVOT, Paris, 156, rue Lamareck.
 PRIMAULT, Nantes (Loire-Inférieure).
 PROMPSAL, Dôle (Jura).
 S. PUECH, Aurillac (Cantal).
 RABY, Epinal (Vosges).
 S. RADET, Rodez (Aveyron), avenue Victor-Hugo.
 RAFINI, Bastia (Corse).
 S. RASCOL, Montpellier (Hérault).
 RAULT, Pontivy (Morbihan).
 REGNOUL, Paris, 7, rue Washington.
 S. RENAULT, Bourges (Cher).
 RÉTHORÉ, Saïgon (Cochinchine).
 S. REULOS, Chambéry (Savoie).
 S. REYNÈS, Carcassonne (Aude), 13, rue de Strasbourg.
 REYNÈS (Erl.), La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. REZEAU, Noyon (Oise).
 S. RICHARD, Angoulême (Charente), 127, rue Waldeck-Rousseau.
 S. RICHARD, Moutiers (Savoie).
 RICHARD, Le Blanc (Indre).
 RICHARD, Hanoi (Tonkin).
 S. RICHEN, Châteauroux (Indre).
 ROBIN, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. ROCHERAY, Paris, Ministère des Colonies.
 S. ROGIE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. ROGIER, Nantes (Loire-Inférieure).
 ROQUES, Marmande (Lot-et-Garonne).
 S. ROTEREAU, Caen (Calvados), 10 bis, rue de la Marine.
 S. ROTH, Epinal (Vosges).
 ROUEN, Hanoi (Tonkin).
 ROUX (Marc), Alger (Algérie).
 ROUX (Onésime), Tournon (Ardèche).
 RUEL, Carcassonne (Aude).
 SABATIER, Sétif (Algérie).

MM.

- S. SADE, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. SALMON, Paris, 5, rue Cavendish.
 S. SAMSON, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 10, rue de Flahaut.
 SARAZIN, Sedan (Ardennes).
 SAUREL, Constantine (Algérie).
 SCHENBERG, Boghari (Algérie).
 S. SCHWOB, Valence (Drôme).
 S. SCOTTO DI VETTIMO, Paris, ministère des Colonies.
 SEIGNOBOS, Tours (Indre-et-Loire).
 S. SENTENAC, Montargis (Loiret).
 S. SEVIN, Bayonne (St-Léon) (Basses-Pyrénées), Châlet de l'Union.
 S. SIMON, Gap (Hautes-Alpes).
 S. SORBA, Calvi (Corse).
 S. SOULASSOL, Toulouse (Haute-Garonne), 9, rue d'Aubuisson.
 S. STABLO, Paris, 61, avenue de Suffren.
 S. SUQUET, Paris, 63, avenue Malakoff.
 TAPIOT, Romorantin (Loir-et-Cher).
 S. TARNIER, Valenciennes (Nord), 15, rue du Grand-Bruille.
 S. TARTRAT, Rouen (Seine-Inférieure), 1, rue Larchefoucauld.
 TESSARECH, Pnom-Penh (Cambodge).
 S. TESSIER, Alger (Algérie), 70, rue Rovigo.
 S. TESTART, Semur (Côte-d'Or).
 S. THELLIER DE LA NEUVILLE, Cherbourg (Manche).
 THÉRON, Paris, 79, boulevard Haussmann.
 S. THÉVENOT, Brest (Finistère).
 THIBEAUD, Mende (Lozère).
 S. THIÉRY, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. THIMEL, à Toul (Meurthe-et-Moselle).
 S. THIOILLIÈRE, Saint-Etienne (Loire).
 S. THOUVENOT, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. TONDU, Tizi-Ouzou (Algérie).
 TROUCHE, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. TROTÉ, Paris, Ministère de l'Agriculture, rue de Varenne.
 TROUVELOT, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 S. TUMERELLE, Arras (Pas-de-Calais).
 TUSSAC, Tunis (Tunisie).
 S. VAGNEUX, Montbéliard (Doubs).
 S. VARVIER, Bourg (Ain).
 S. VASSEUR, Paris, 132, avenue Victor-Hugo.
 S. VERLAQUE, Brignoles (Var).
 S. VERRIÈRE, Paris, 30, avenue du Trocadéro.
 VIBERT, Paris, 4, quai de Seine.
 S. VICAIRE (Jules), Alger, 4, rue Edmond-Adam.
 S. VIBLLE, Oran (Algérie).
 VILLARET, Grenoble (Isère).
 S. VILLEMEUR, Orthez (Basses-Pyrénées).
 VINAY, Saint-Flour (Cantal).
 VINCENT, Tunis (Tunisie).
 VINTOUSKY, Paris, 20, rue de Rome.
 S. WATIER, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. WIBRATTE, Paris, 61, rue du Rocher.
 S. WILLEMIN, Mantes (Seine-et-Oise).
 ZIGMANN, Belfort.

§ 4. — ÉLÈVES-INGÉNIEURS

MM.

- AMBLARD, Paris, 8, rue de Montessuy.
 AUBERTIN, Paris, 56, rue Bonaparte.
 AUGUSTIN, Paris, 12, rue de Seine.
 BALENSI, Paris, 2, rue Cazotte.
 BÉRARD, Paris, 154, boulevard Saint-Germain.
 S. BLANCHET, Paris, 4, square du Croisic.
 BOULOCHE, Paris, 17, rue Marignan.
 BOUTET, Paris, 167, rue de Rennes.

- S. BROQUAIRE, Paris, 8, rue Antoine-Roucher.
 S. BUISSON, Toulon (Var).
 S. CHAVANES, Paris, 4, square du Croisic.
 CHIDAINE, Paris, 8, rue de Verneuil.
 S. COURTAIGNE, Paris, 41, rue du Four.
 CRÉPIN, Paris, 8, rue Louis-David.
 DEBARNOT, Neuilly (Seine), rue de Sablonville.
 DÉGARDIN, Paris, 3, rue Casimir-Delavigne.
 S. DEGOVE, Paris, 9, avenue des Gobelins.
 DÉSALLEUX, Paris, 79, rue de Sèvres.
 DEVONCOUX, Paris, 32, rue du Cotentin.
 FAVIER, Paris, 15, rue du Four.
 GARBE, Paris, 46, rue Jacob.
 GENET, Paris, 14, rue Rochambeau.
 GIRARDOT, Paris, 39, avenue Duquesne.
 GRÉMONT, Paris, 21, rue de Beaune.
 HÆLLING, Montrouge (Seine), 65, avenue de la République.
 S. JACQUART, Le Perreux (Seine), 17, avenue du Château-de-Plaisance.
 JANDEAU, Paris, 3, rue Dolomieu.
 S. LABORDE-MILAA, Paris, 15, rue du Four.
 LANOS, Neuilly (Seine), 22, rue de Chartres.
 LE BOURHIS, Paris, 2, rue Perronet.
 MARCHEIX, Paris, 6, place de l'Odéon.
 MALET, Paris, 78, boulevard Saint-Michel.
 S. MARCORELLES, Paris, 8 bis, rue Barthélemy.
 MARTIN, Paris, 3, rue Casimir-Delavigne.
 S. MESSIAH, Paris, 44, rue Saint-Placide.
 NABONNE, Paris, 17, rue Racine.
 NABOULET, Paris, 33, rue de Lille.
 NICOLAS, Paris, 85, rue Blomet.
 PARMENTIER, Paris, 84, rue Bonaparte.
 PRÉDHUMEAU, Paris, 12, rue Blomet.
 RABUT, Paris, 9, rue des Feuillantines.
 SCHWARTZ, Paris, 10, rue Bonaparte.
 TROUIS, Paris, 14, rue Vulpian.
 WEILL, Paris, 1, rue de la Pompe.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ HORS CADRES, DISPONIBILITÉ, etc.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. BELLEVILLE, Rouen (Seine-Inférieure), 7, rue Fontenelle.
 BELLEY, Châlons-sur-Marne (Marne).
 BERQUET, Paris, 5, rue Gounod.
 S. P. BERTRAND, Paris, 42, rue du Général-Foy.
 S. BIENVAUX, Paris, 31, avenue Trudaine.
 S. BLEYNIE, Paris, 105, rue de Courcelles.
 S. BLOCH, Paris, 103, boulevard Malesherbes.
 S. BOULLE, Paris, 3, rue Moncey.
 S. BOULONGNE (Lestorey de), Paris, 18, rue Washington.
 S. BOUTAN, Paris, 52, rue d'Anjou.
 S. CANAT, Lyon (Rhône), 1, impasse Catelin.
 CARTAULT, Paris, 2, rue du Cardinal-Lemoine.
 S. COLLARD, Lyon (Rhône), 11, quai Rambaud.
 COSSERAT, Paris, 36, avenue de l'Observatoire.
 COUVRAT-DESVERGNES, Paris, 3, rue de la Grande-Chaumière.
 S. DELPIT, Rio Grande do Sul (Brésil).
 S. DENYS, Paris, 1, rue de Courty.
 DESMURE, Paris, 11, rue Villebois-Mareuil.
 S. DUMUR, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. ÉTIENNE (Louis), Paris, 4, rue Bara.
 S. GARRETA, Paris, 29, avenue Rapp.
 S. GETTEN, Paris, 14, rue Pelouze.

MM.

- S. GOUPIL, Paris, 58, boulevard Emile-Augier.
 S. GOURY DU ROSLAN, Paris, 1, rue Boccador.
 S. GUIBERT (Léonce), Paris, 34, avenue Bosquet.
 S. GUIFFART, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 HÉRARD, Paris, 197, boulevard Saint-Germain.
 S. HERRMANN, Tunis (Tunisie), villa Fabry, plateau Charles-Quint.
 S. HIVONNAIT, Paris, 20, rue de Tournon.
 S. JÉGOU D'HERBELINE, Paris, 74, rue du Cherche-Midi.
 S. LAGOUT, Paris, 43, rue du Rocher.
 LANGRENON, Paris, 8, chaussée de la Muette.
 S. LE CHATELIER (L.), Paris, 7, rue du Regard.
 S. LEFEBVRE (Léon), Paris, 1, avenue Trudaine.
 S. LEGOUËZ, Paris, 83, avenue Malakoff.
 S. LIÉBAUX, Nantes (Loire-Inférieure), 34, rue de Strasbourg.
 S. LION, Paris, 1, rue de la Planche.
 S. LOCHERER, Paris, 45, rue Ampère.
 S. LOISELEUR, Paris, 27, rue de l'Université.
 S. MALTERRE, Paris, 6, rue de Londres.
 MASSENET, Paris, 147, boulevard Malesherbes.
 S. MAURIS, Paris, 27, rue Marbeuf.
 MEYER, Paris, 22, rue de Lisbonne.
 S. MICHEL (Tranquille), Aix (Bouches-du-Rhône).
 MOFFRE, Paris, 12, rue Léonie.
 S. MONESTIER, Paris, 37, rue de Berlin.
 MORARD, Paris, 3, boulevard Henri-IV.
 MOSER, Lyon (Rhône), 44, quai Fulchiron.
 NIGOND, Paris, 99, boulevard Raspail.
 S. PAVIE, Paris, 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
 S. PELLÉ, Paris, 8, place d'Iéna.
 PERRIER (Louis), Ismailia (Égypte).
 S. PETSCHÉ (Albert), Paris, 8, boulevard Emile-Augier.
 PICARD (Joseph), Dijon (Côte-d'Or).
 PIÉRON, Paris, 49, rue Ampère.
 S. POULET, Paris, 11, rue de Milan.
 S. QUELLENNEC, Paris, 10, rue de la Chaise.
 S. RASCOL, Lyon (Rhône), 10, cours du Midi.
 S. RENARD, Paris, 141, rue de la Tour.
 S. RÉSAL (Eugène), Bordeaux (Gironde), 75, rue Saint-Sernin.
 S. SABOURET, Paris, 132, rue de Rennes.
 SAINT-ROMAS, Alger (Algérie).
 S. SARTIAUX, Paris, 40, boulevard de Courcelles.
 S. SIEGLER, Paris, 21, rue d'Aumale.
 S. SOLACROUP, Paris, 56, boulevard Malesherbes.
 WALDMANN, Paris, 39, avenue Henri-Martin.
 S. WEILL, Paris, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.
 S. WEISS, Paris, 16, rue d'Aumale.
 S. ZURCHER, Berne (Suisse), 45, Laubeckstrasse.

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ADAM (Paul-Albert), Poitiers (Vienne), 75, route de Bordeaux.
 S. ADER, château de Cabezac, Bize (Aude).
 S. ALEXANDRE, Paris, 31, quai de l'Horloge.
 S. AUMONT, Paris, 53, rue de Rochechouart.
 S. BALLING, Tours (Indre-et-Loire), 80, boulevard Béranger.
 S. BODIN, Calais (Pas-de-Calais), 8, rue Royale.
 S. BROUSSE (de la), Paris, 4, rue de Cicé.
 S. BRUNEAU, Bordeaux (Gironde), 34, rue St-Genès.
 S. CANDELIER, Paris, 24, rue St-Ferdinand.
 CHARRON, Bordeaux (Gironde).
 S. CLAUDET, Paris, 128, rue de Rennes.
 S. COLLOT, Paris, 70, rue Cardinet.
 S. COUVREUX, Paris, 37, boulevard Lannes.

MM.

- DAGALLIER, Grenoble (Isère).
DESCUBES, Paris, 48, rue de Dunkerque.
S. DESLANDRES, Paris, 34, rue Hamelin.
S. DESSIRIER, Lyon (Rhône), 31, rue Sainte-Hélène.
DUBOIS (Auguste), Paris, 10, rue Gay-Lussac.
DUBOIS, Paris, 75, rue de Lille.
S. DUCHATEL, Vesoul (Haute-Saône), 42, rue Saint-Martin.
S. DUGARDIN, Paris, 44, rue Cardinet.
S. EQUER, Paris, 5, rue de Luynes.
S. ETÈVE, Paris, 12, rue du Sommerard.
S. EYDOUX, Tarbes (Hautes-Pyrénées), 10, cours de Reffye.
S. FERRUS, Paris, 78, rue des Saints-Pères.
S. GARAU, Béziers (Hérault), 2, avenue St-Saëns.
S. GÉRARDIN, Gagny (Seine-et-Oise).
S. GERIN, Paris, 108, boul. du Montparnasse.
S. GODARD, Paris, 51, rue de la Pompe.
GUFLET, Paris, 11 bis, avenue Jules-Janin.
S. GUGNARD, Neuilly (Seine), 50 bis, avenue de Neuilly.
S. HARLÉ, Paris, 12, rue Pierre-Charron.
S. HENRY, Paris, 70, boul. Saint-Germain.
S. HÉZARD, Paris, 3, rue César-Franck.
S. IMBS, Paris, 4 bis, boul. Gouvion-Saint-Cyr.
S. JAVARY, Paris, 18, rue de Dunkerque.
S. JOURDE, Paris, 94, avenue Kléber.
S. JULIEN, Paris, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques.
S. LABELLE, Bordeaux (Gironde), 26, cours du Pavé-des-Chartrons.
S. LACROIX, Paris, 32, rue Charles-Baudelaire.
S. LAROCHE, Paris, 2, rue Gœthe.
S. LEVERVE, Paris, 88, avenue de Breteuil.
LYON, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. MAGBÉLÉNAT, Bourges (Cher), 13, avenue Bourbonneux.
MARÉCHAL, Paris, 272, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
S. MARGOT (Maurice), Paris, 15, boulevard Diderot.
S. MARTINET, Nice (Alpes-Maritimes), 4, rue Clément-Roassal.
S. MATHEU, Constantinople-Péra, 20, rue Sofiali.
S. MERCIER, Paris, 37 bis, rue de Ponthieu.
MICHAUX, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. MOILLINS (de), Nevers (Nièvre), 27, rue Saint-Martin.
S. MONSERAN, Société de l'Union française des chemins de fer transafricains.
S. OPPENHEIM, Paris, 28, rue Galilée.
S. PAUL, Paris, 54, boulevard Haussmann.
S. PHILIPPE, Grenoble (Isère), 5, rue Félix-Poulet.
QUARRÉ, Paris, 32, avenue Niel.
QUINQUET, Paris, 25, boulevard St-Germain.
S. REBUFFEL, Marseille (Bouches-du-Rhône), 98, rue Sylvabelle.
S. REGNAULD, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
S. RIBOUD, Paris, 9, rue Moncey.
S. ROSSIGNOL, Paris, 46, rue de Dunkerque.
S. RUFFIEUX, Valence (Drôme), rue de l'École-Normale.
SALLET, Paris, 19, quai Voltaire.
S. TINARDON, Paris, 26, avenue de la Grande-Armée.
S. TINTANT, Troyes (Aube), 8, rue Voltaire.
S. VEILHAN, Paris, 215, rue du Faubourg-St-Honoré.
VERGNÉBAUD, Bahia (Brésil).
S. VALLEFOND, Marseille (Bouches-du-Rhône), 17, rue Grignan.
VIEILLE, Paris, 121, boulevard Saint-Germain.

3. FONCTIONNAIRES EN RETRAITE
OU DÉMISSIONNAIRES

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. ARNAUD, Paris, 73, rue de Rennes.
S. AUBÉ, Capbreton (Landes), et 21, rue Verrier, Nice (Alpes-Maritimes).
S. BARLATIER DE MAS, Lyon (Rhône), 54, boulevard du Nord.
BAROIS, Paris, 68, rue Pierre-Charron.
S. BARRE, Agen (Lot-et-Garonne).
S. BASIRE (de), Paris, 39, avenue Kléber.
S. BAUME, Paris, 21, rue de la Pompe.
BAUMGARTNER, Agen (Lot-et-Garonne).
BAZIN, Chenôve (Côte-d'Or).
S. BERNARD (Henry), Paris, 25, boul. Malesherbes.
S. BERTHELET, Monaco, Directeur des Travaux Publics.
S. BONNEAU DU MARTRAY, Versailles, 35, rue de Béthune.
S. BOREUX, Paris, 95, rue de Rennes.
S. P. BOUFFET, Carcassonne (Aude), 17, rue de Mairie.
S. BOULÉ (décédé).
S. BOUTILLIER, Paris, 24, rue de Madrid.
COLLIGNON, Paris, 2, rue de Commaille.
S. CONSIDÈRE, Paris, 103, boul. du Montparnasse.
COURTOIS, Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
S. CUVINOT, Paris, 48, rue de la Bienfaisance.
S. DARTEN (de), Paris, 66, rue Spontini.
DELOCHE, Nîmes (Gard), 2, rue de la Vierge.
S. DEMOUY, Paris, 179, boulevard Péreire.
S. DEROME, Paris, 32, rue Jouvenet.
S. DONLOU, Paris, 96 bis, rue de la Tour (villa de la Tour, n° 5).
DUPORTAL, Paris, villa Montmorency.
S. FARGAUDIE, Paris, 51, rue du Ranelagh.
S. FAURE (Eugène), Paris, 1, rue Davioud.
S. FLAMANT, Versailles (Seine-et-Oise), 41, boul. de la République.
FLOUCAUD DE FOURCROY, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
S. GABRIEL, Paris, 6, rue Edouard-Detaille.
S. GENTY, Paris, 20, avenue Rapp.
GORIN, Monte-Carlo, villa Beaulieu, boul. d'Italie, 18.
S. GUÉRARD, Paris, 8, rue Picot.
S. GUILLAIN, Paris, 55, rue Scheffer.
S. GUINARD, Paris, 4, place de Rennes.
S. HOLTZ (décédé).
HOUGUE (de la), Paris, 24, rue Las-Cases.
S. JOLY, Paris, 54, rue Jouffroy.
S. P. JOZON, Paris, 5, avenue Elisée-Reclus.
S. JUNCKER, Paris, 20, rue Euler.
S. LAROCHE, Paris, 110, avenue de Wagram.
S. LEMAYRE, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 65, rue Blatin.
LENTHÉRIC, Paris, 28, rue du Luxembourg.
LÉVY (Théodore), Paris, 8, rue Crevaux.
S. LOCHE, Paris, 24, rue d'Offémont.
S. LORIEUX (Th.), Paris, 34, rue Guyot.
MANCÉL, Paris, 91, boulevard Flandrin.
S. MINAC (de), Brest (Finistère), 40, rue Voltaire.
PACULL, Albi (Tarn).
S. PAVILLIER, Marseille (Bouches-du-Rhône), 40, rue Daumier.
S. PÉROUSE, Paris, 92, avenue des Champs-Élysées.

MM.

- S. PÉTI, Lyon (Rhône), 2, rue Tronchet.
 PÔTEL, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 PROSZINSKI, Foix (Ariège).
 S. RENAUD (Georges), Paris, 29, rue Scheffer.
 REYNÈS, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 RICOUR, au Mans (Sarthe), Le Gué-Bernisson.
 S. ROUCAÏROL, Marseille, 10, rue Wulfran-Puget.
 ROUSSEAU (Ernest), Paris, 1, place Possoz.
 S. THOUX, Neuilly-sur-Seine, 160, boul. Bineau.
 S. THURNINGER, La Rochelle (Charente-Inférieure),
 41, rue Réaumur.
 S. USSEL (d'), Paris, 4, rue Bayard.
 VILLIERS (de), du Texrage, Paris, 30, rue Barbet-
 de-Jouy.
 S. VOISIN BEY, Paris, 3, rue Scribe.
 WOLFF, Paris, 12, rue du Regard.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALBY, Paris, 41 bis, boulevard Lannes.
 ARON, Paris, 14, rue Cortambert.
 BALANDIER, Béziers (Hérault).
 S. BAUCHAL, Paris, 14, rue Labruyère.
 S. BERGET, Beauvais (Oise).
 BIDAULT, Dijon (Côte-d'Or).
 S. BONNAFOUS, Paris, 96, avenue Victor-Hugo.
 BONNEAU, Paris, 1, rue de Pontoise.
 S. CHASTELLIER (décédé).
 CHEMIN, Paris, 33, avenue Montaigne.
 CHIGOT, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 CHERON, Paris, 112, boulevard de Courcelles.
 DENIS, Paris, 3, rue de Lyon.
 DESPREZ, Paris, 86, boulevard de Courcelles.
 DIEULAFOY, Paris, 12, rue Chardin.
 DORMOY, Bône (Algérie).
 DU BOYS, Alençon (Orne).
 DUPARCO, Arras (Pas-de-Calais).
 DYRION, Avignon (Vaucluse).
 S. ESCHEBACH, Toulouse (Haute-Garonne), 66, rue
 Pargaminères.
 GARCEAU, Paris, 128, rue Lecourbet.
 GEOFFROY, Versailles (Seine-et-Oise), 8, rue de
 Béthune.
 GILBIN, Troyes (Aube).
 S. GROS, Lyon (Rhône), 6, rue Duquesne.
 HARLÉ, Bordeaux (Gironde).
 HAUSSER, Paris, 162, boulevard Malesherbes.
 HERPIN, Lorient (Morbihan), Cale Ory, 1.
 S. HEURTAULT, Paris, 36, avenue de l'Observatoire.
 HOUBRE, Belfort.
 HUGUES, Alais (Gard).
 JACQUIER, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).
 S. KRAFFT, Paris, 53, avenue des Ternes.
 S. LAMOTHE, Nîmes (Gard), 28, boulevard Sargent-
 Trière.
 S. LATERRADE, Condom (Gers).
 LÉONARD, Bourges (Cher), 14, avenue de la Gare.
 S. LESLQ-DESTOURNELLES, Paris, 87, rue Lepic.
 LUCAS, Paris, 30, rue Boissière.
 MALIBRAN, Paris, 198, boulevard Péreire.
 MARCHAT, Mont-de-Marsan (Landes).
 MARÉCHAL, Camiac (Gironde).
 MAURANGES, Toulouse (Haute-Garonne).
 MUNTZ, Paris, 20, rue de Navarin.
 S. MONTGOLFIER (dé), Saint-Chamond (Loire).
 S. PADRE, Paris, 183, boulevard Saint-Germain.
 S. PETSCHÉ (décédé).
 S. PETTIT, Paris, 65, avenue Kléber.
 PICHON, Paris, 7, avenue de Villars.

MM.

- PUGENS, Limayrac-Filaire (banlieue de Toulouse).
 RADOULT DE LAFOSSE, Cusset (Allier).
 S. RENAUD, Paris, 11 bis, rue de Milan.
 S. RENAULT, Paris, 183, boulevard Saint-Germain.
 RENAUDOT, Paris, 91, rue Jouffroy.
 S. SOULIÉ, Cahors (Lot).
 S. TAVERA (décédé).
 S. TAVERNIER (de), Paris, 16, avenue Elisée-Reclus.
 S. TAVERNIER, Lyon (Rhône), 11, rue d'Enghien.
 S. THANNEUR, Paris, 70, boulevard Magenta.
 THIÉBAUT, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 WALLET, Paris, 12, rue Antoine-Roucher.
 S. WIDMER (Edouard), Paris, 22, rue Desbordes-Val-
 more.

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ADAM (Paul-Émile), Thoirigny-Lagny (Seine-et-
 Marne).
 ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 ANDRIEU, Saint-Etienne (Loire).
 S. BOUTELOUP, Toulouse (Haute-Garonne), 29, allée
 Saint-Etienne.
 S. BROSSARD, Nîmes (Gard), 1, boul. de la Répu-
 blique.
 S. CARRAU, Paris, 91, avenue d'Orléans.
 CASALONGA, Corte (Corse).
 S. CAUDRELIER, Charleville (Ardennes).
 S. CORDIER (Gabriel), Paris, 11, rue Legendre.
 DAUDOUX, Villefranche (Aveyron).
 S. DUPONT, Paris, 119, boulevard Haussmann.
 DUTOIT, Paris, 51, quai d'Austerlitz.
 S. ESPIRAC, Tarbes (Htes-Pyrénées), 3, rue Lordat.
 S. FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
 GAY, Prades (Pyrénées-Orientales).
 S. GÉRARD, Autun (Saône-et-Loire).
 GUIBERT, Paris, 15, rue Mansart.
 HAUSSER, Epinal (Vosges).
 HUMBERT (Adolphe), Toulouse (Haute-Garonne).
 JOUFFRAY, Cannes (Alpes-Maritimes).
 S. LARMINAT (dé) (Jean), Paris, 38, avenue Bugeaud.
 LÉGER, Morlaix (Finistère).
 S. LÉFÈVRE, Paris, 96, rue de la Victoire.
 S. LE FOLCALVEZ, Saumur (Maine-et-Loire).
 S. LEFORT (Fernand), Limoges (Haute-Vienne), 62,
 avenue Baudin.
 S. LEFRANC, Tarbes (Hautes-Pyrénées), 80, rue de
 Pau.
 MARTIN, Niort (Deux-Sèvres).
 S. MASCART, Paris, 29, rue de Berlin.
 MERCEROU-VICAT, Grenoble (Isère).
 MÉTOUR, Nîmes (Gard).
 S. MILLET, Anney (Haute-Savoie), boulevard Saint-
 Bernard-de-Menthon.
 S. MUGNIOT, Dijon (Côte-d'Or), 29, boul. Carnot.
 NICOLLE, Luze (Haute-Saône).
 PERRET, Paris, 82, boulevard Saint-Germain.
 PICQUET, Brioude (Haute-Loire).
 RATCOULS, Castres (Tarn).
 SEVTOUX, Mirande (Gers).
 VALLIER, Bélcy (Ain).
 S. VIVIER, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 S. WOLFF, Paris, 180, avenue Victor-Hugo.

MINES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. BEAUGEY, Boulogne-sur-Seine (Seine), 3, avenue Victor-Hugo.
 S. CHESNEAU, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
 S. DELAFOND, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
 DOUGADOS, Alais (Gard).
 S. FONTAINE, Paris, 54, avenue de Saxe.
 S. HENRIOT, Paris, 2, chaussée de la Muette.
 S. JACOB, Alger, 22, rue Constantine.
 S. KUSS, Paris, 15 bis, rue Théophile-Gautier.
 S. LALLEMAND, Paris, 58, boulevard Emile-Augier.
 S. LE CHATELIER, Paris, 75, rue Notre-Dame-des-Champs.
 S. LE CORNU, Paris, 3, rue Gay-Lussac.
 S. LODIN, Paris, 16, rue Desbordes-Valmore.
 POINCARÉ, Paris, 63, rue Claude-Bernard.
 S. TAUZIN, Paris, 33, avenue Rapp.
 S. P. WALCKENAËR, Paris, 218, boulevard St-Germain.
 S. ZEILLER, Paris, 8, rue du Vieux-Colombier.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- AUBERT, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. P. BELLOM, Paris, 6, rue Daubigny.
 S. BERNHEIM, Paris, 36, rue Washington.
 BÈS DE BERG, Paris, 13, rue Scribe.
 BOCHET, Paris, 57, rue de Boulainvilliers.
 BOELL, Paris, 167, boulevard Malesherbes.
 BOUTIRON, Bordeaux (Gironde).
 S. CALTAUX, Toulouse (Haute-Garonne), 15, rue Raymond-IV.
 CHIPART, Saint-Etienne (Loire).
 S. COUSIN, Paris, 77, rue de Lille.
 DURAND DE GROSSOUVRE, Bourges (Cher).
 DUSSERT, Alger (Algérie).
 FRIEDEL, Saint-Etienne (Loire).
 S. GENTY, Marseille (Bouches-du-Rhône), 61, rue Saint-Jacques.
 HUMBERT, Paris, 6, rue Daubigny.
 JOUGUET, Paris, 22, rue Pierre-Curie.
 LANTENOIS, Hanoï (Tonkin).
 LAUNAY (de), Paris, 31, rue de Bellechasse.
 S. LERRETON, Paris, 21, rue Monsieur.
 LECLÈRE, Le Mans (Sarthe).
 S. LÈON, Arras (Pas-de-Calais).
 S. LEPRINCE-RINGUET, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 64, rue Charles-III.
 LIÉNARD, Paris, 16, rue Stanislas.
 MAISON, Paris, 68 bis, rue Joffroy.
 S. METTRIER, Douai (Nord), 21, rue Victor-Hugo.
 NADAL, Paris, 206, boulevard Raspail.
 S. NENTZEN, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 32 bis, rue Gloriette.
 S. PRIMAT, Saint-Etienne (Loire).
 RIVET, Paris, 31, rue de Tournon.

- S. RUFFI DE PONTEVÈS (de), Saint-Cloud-Montretout (Seine-et-Oise), 6, rue du Commandant-La-reinty.
 SAUVAGE, Paris, 14, rue Eugène-Flachat.
 SELIGMAN-LUI, Paris, 59, rue de Babylone.
 TERMIER, Paris, 164, rue de Vaugirard.
 S. WFISS, Paris, 78 bis, avenue Henri-Martin.

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- ANGLÈS-DAURIAQ, Lille (Nord), 2, rue de Bruxelles.
 S. AUBRUN, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. BELLANGER, Angers (Maine-et-Loire), 52, rue Franklin.
 S. BÉLUGOU, Alais (Gard).
 BERTHON, Tunis (Tunisie).
 BLANC, Constantine (Algérie).
 S. BREYNAERT, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 30 bis, rue Gloriette.
 CHAPELON, Grenoble (Isère).
 CRUSSART, Saint-Etienne (Loire).
 DANLOS, Bordeaux (Gironde).
 S. DAUM, Douai (Nord), 14, boul. Delebecque.
 S. DEFLINE, Valenciennes (Nord), 16, rue du Grand-Fossart.
 S. DESCHAMPS, Lyon (Rhône).
 S. DOUAT, Dijon (Côte-d'Or).
 DUBOIS, Tours (Indre-et-Loire).
 DUVERDIER, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
 S. ETIENNE, Paris, 148, boul. du Montparnasse.
 FORTIER, Constantine (Algérie).
 S. FRANZEN, Saint-Etienne (Loire), 11 bis, rue d'Annonay.
 GOURGUECHON, Paris, 49, rue Claude-Lorrain.
 GRANDJEAN, Paris (Ecole des Mines).
 GUILLAUME, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. LANGROGNE, Rodez (Aveyron).
 LAVASTE, Montpellier (Hérault).
 S. LAVILLE, Toulouse (Haute-Garonne), 23, boulevard d'Arcole.
 S. LÉVY, Saint-Etienne (Loire).
 S. LOCHARD, Paris, 23, rue de Rémusat.
 S. LORET, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 21, cours Sablon.
 S. MARCHAL, Paris, 59, rue de Provence.
 MERIGEAULT, Saint-Etienne (Loire).
 MORETTE, Saint-Etienne (Loire).
 NIEWENGLOWSKI, Bordeaux (Gironde).
 S. PAINVIN, Saint-Etienne (Loire).
 PARENT, Arras (Pas-de-Calais).
 S. REMY, Arras (Pas-de-Calais).
 RIGAUDIAS, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 RODHAIN, Bordeaux (Gironde).
 S. SCHLUMBERGER, Paris, 7, rue Las-Cases.
 S. SIMON, Saint-Etienne (Loire).
 STOUVENOT, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. TAFFANEL, Lens (Pas-de-Calais), 46, place de la République.
 THIBERGE, Caen (Calvados).
 VAUDEVILLE, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

§ 4. — ÉLÈVES-INGÉNIEURS

MM.

- AUDIBERT, Paris, 5, rue Le Goff.
 BERR, Paris, 8 bis, chaussée de la Muette.
 COCHON, Paris, 60, boul. Saint-Michel.

- DESPUJOLS, Paris, 9, rue Gay-Lussac.
GALLIOT, Paris, 9, rue Berthollet.
GEORGES, 60, boul. St-Michel.
HENTSCHEL, 60, boul. Saint-Michel.
S. LANCRENON, Paris, 15, rue du Montparnasse.
LEHMANN, Paris, 60, boul. Saint-Michel.
LÉVY, Paris, 25, rue Boissonade.
LEJEUNE, Paris, 22, rue Brézin.
S. THEUMANN, (décédé)
VAUCHERET, Paris, 60, boul. Saint-Michel.
WEILL, Paris, 22, rue Pierre-Curie.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ HORS CADRES, DISPONIBILITÉ, etc.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- CARCANAGUES, Paris, 72, boul. Richard-Lenoir.
S. HEURTEAU, Paris, 17, rue de Clichy.
S. LÉVY (Léon), Paris, 2, rue Logelbach.
S. PELLÉ, Paris, 48, rue de Grenelle.
S. P. ROLLAND, Paris, 60, rue Pierre-Charron.
S. VILLAIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 57, rue Stanislas.
VOISIN (Honoré), Firminy (Loire).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ARON, Paris, 7, rue d'Edimbourg.
S. BACHELLERY, Paris, 160, boul. Pereire.
BAILLY, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 11, rue de Rigny.
BERNARD (Maurice), Paris, 7, rue de la Pompe.
S. BILLY (de), Paris, 6, rue Rembrandt.
BRISSE, Paris, 46, rue de Dunkerque.
S. CHAMPY, Anzin (Nord).
CHAPUY, Lisbonne (Portugal).
S. COSTE, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
S. DUTILLEUL, Paris, 45, boulevard Beauséjour.
S. FOCQUÉ, Paris, 17, avenue Bugeaud.
GLASSER, Paris, 49, rue Copernic.
S. HENRY-GRÉARD, Paris, 104, boulevard Saint-Germain.
S. HERSCHER, Paris, 32, rue La Boétie.
S. HEURTEAU, Paris, 14, rue Pierre-Charron.
JORDAN (Paul), Paris, 4, rue de Luynes.
S. LAURENT, Paris, 19, rue de Bourgogne.
S. LEBRUN, Paris, 4, rue de Commaille.
S. LUUYT, Paris, 9, avenue de l'Opéra.
MACAUX, Saint-Etienne (Loire).
S. MAITRE, Forges de Morvillars (territoire de Bel-fort).
S. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), Paris, 42, rue de Bourgogne.
S. NICOU, Paris, 17, boulevard Flandrin.
S. POURCEL, Paris, 103, boulevard du Montparnasse.
S. SIEGLER, Paris, 19, rue du Colisée.
S. SOLENTE, Ismailia (Egypte).
S. ULRICH, Paris, 28, rue d'Assas.

- VERLANI, Paris, 7 bis, rue Michel-Chasles.
S. VICAIRE, Paris, 1, rue de l'Alboni.

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE OU DÉMISSIONNAIRES

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. AIGUILLON, Paris, 71, faub. Saint-Honoré.
S. CARNOT, Paris, 99, boulevard Raspail.
S. DOUVILLÉ, Paris, 207, boul. Saint-Germain.
FREYCINET (de), Paris, 123, rue de la Faisanderie.
GENOUILLET (de) DU VERDIER, Rouen (Seine-Inférieure), rue Pavée.
GENREAU, Paris, 34, rue Georges-Sand.
S. HATON DE LA GOUPILLIÈRE, Paris, 56, rue de Vaugirard.
KELLER, Paris, 125, avenue des Champs-Élysées.
LINDER, Paris, 38, rue du Luxembourg.
S. NIVOIT, Paris, 4, rue de la Planché.
ORSEL, Céréelles, par Rouziers (Indre-et-Loire).
S. WICKERSHEIMER, Paris, 11, chaussée de la Muette.
S. WORMS DE ROMILLY, Paris, 14, quai de Passy.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. AMIOT, Paris, 4, rue Weber.
S. BADOUREAU, Paris, 15, rue du Pré-aux-Clercs.
BÈRE, Paris, 18, rue d'Armaillé.
CHOSSON, Paris, 8, rue Margueritte.
S. CLÉRAULT, Paris, 42, rue de Monceau.
S. FÈVRE, Paris, 1, place Possoz.
JORDAN, Paris, 48, rue de Varennes.
S. LAURANS, Paris, 12, rue Théodule-Ribot.
LEDOUX, Paris, 250, boul. Saint-Germain.
MUSSY, Paris, 7, rue Théodore-de-Banville.
NOBLEMAIRE, Paris, 58, rue de la Boétie.
S. OLYR, Paris, 6, cité Malesherbes, 59, rue des Martyrs.
S. OPPERMANN, Marseille (Bouches-du-Rhône), 2, rue Gustave-Ricard.
S. P. SOUBEYRAN (de), Paris, 102, boulevard Pereire.
VIERA, Toulouse (Haute-Garonne).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- CUVELETTE, Lens (Pas-de-Calais).
S. JAPIOT, Paris, 31, avenue Ledru-Rollin.
S. LÉAUTÉ, Paris, 20, boulevard de Courcelles.
S. PELNARD, Paris, 114, boul. Raspail.
S. RATEAU, Paris, 7, rue Bayard.

Souscripteurs perpétuels décédés.

MM.

Brosselin, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.
Rouville, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.
Babinet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

MODIFICATIONS

SURVENUES DANS LA LISTE DES INGÉNIEURS,
 DU 1^{er} NOVEMBRE 1911 AU 1^{er} FÉVRIER 1912.

PONTS ET CHAUSSÉES

Sont nommés Inspecteurs généraux :

MM.

S. CADART. — S. DUSUZEAU. — S. LAUNAY. — S. MON-
 MERQUÉ. — S. MUSSAT. — S. TAVERNIER.

Sont nommés Ingénieurs en chef :

MM.

S. P. ARNAUD. — S. AUBERT. — S. BAUER. — S. BLAISE.
 BOURGEOIS. — S. CHEVALLIER (Alphonse). —
 S. COUTURIER. — S. DUBOIS. — S. GUILLET. — LAHAUS-
 SOIS. — S. LE CONTE. — S. MAZEROLLE. — S. SUQUET.
 — S. TROTÉ. — S. VICAIRE. — S. VIELLE.

**ADHÉSIONS NOUVELLES
 A L'ASSOCIATION**

PONTS ET CHAUSSÉES

MM.

CAILLOT, CASPÉRA, CHABOUREAU, CONTE, HENNEQUIN, PER-
 RAUD, ROUX (O.), TAPIOT, ZIGMANN, Ingénieurs ordi-
 naires.

AUGUSTIN, BALENSI, BOULLOCHE, DÉSALÉUX, GENET, LA-
 NOS, MARCHEIX, NABOULET, NICOLAS, PARMENTIER,
 PRÉDHUMEAU, RABUT, SCHWARTZ, Elèves Ingénieurs.

III

COMPOSITION DU COMITÉ

élu le 20 Janvier 1912 et du Bureau élu le même jour

NOMS	GRADE	ADRESSE	SORTANT à la fin de
MM. :			
<i>President</i>			
Colson	Insp. G. P. C.	139, boulevard St-Germain, Paris (VI ^e).	1912
<i>Vice-Président</i>			
Chesneau	Insp. G. M.	60, boulevard Saint-Michel, Paris (VI ^e).	1913
<i>Secrétaire</i>			
de Joly	Insp. C. P. C.	43, avenue du Trocadéro, Paris (XVI ^e).	1913
<i>Trésorier</i>			
Boutteville	Insp. G. P. C.	5 bis, place du Panthéon, Paris (V ^e).	1913
<i>Membres</i>			
Armand	Ing. C. P. C.	9, rue Groléc, Lyon.	1913
Aubin	d ^o	8, rue des Bégonias, Nancy.	1912
Bertrand	Ing. O. P. C.	Laon.	1913
Buisson	Elève I. P. C.	18, rue de la Grande-Chaumière, Paris (VI ^e).	1912
Clavel	Ing. C. P. C.	41, rue d'Avian, Bordeaux.	1912
Debès	Ing. O. P. C.	Orléans.	1914
Hecker	d ^o	Dunkerque.	1912
Henry	d ^o	70, boulevard Saint-Germain, Paris (V ^e).	1914
Leprince-Ringuet	Ing. C. M.	64, rue Charles-III, Nancy.	1912
Meunier	Insp. G. P. C.	126, boulevard Raspail, Paris (VI ^e).	1914
Monestier	Ing. C. P. C.	37, rue de Berlin, Paris (VIII ^e).	1914
Painvin	Ing. O. M.	Saint-Etienne.	1914
Sartiaux	Ing. C. P. C.	46, boulevard de Courcelles, Paris (XVII ^e).	1914
Tartrat	Ing. O. P. C.	1, rue de Larocheffoucauld, Rouen.	1913

M. Maillot, agent comptable, 70, rue du Cherche-Midi, Paris (VI^e).

IV

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES du COMITÉ et de L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

COMITÉ

Séance du 28 octobre 1911.

La séance est ouverte à six heures et demie sous la présidence de M. GUÉRARD.

Présents : MM. ARMAND, AUBIN, BERTRAND, BIENVENUE, BOUTTEVILLE, BUISSON, CHESNEAU, COLSON, DE JOLY, TARTRAT.

Absents et excusés : MM. CLAVEL, LAROCHE, LEBRUN, LEPRINCE-RINGUET, THOUVENOT, WEISS.

Le SECRÉTAIRE fait connaître que le projet de loi étendant le bénéfice de la loi du 17 juillet 1908 aux élèves de l'École Polytechnique entrant dans les Corps des Officiers de Marine, des Officiers du Génie Maritime et des Ingénieurs hydrographes — projet qui est un sérieux argument en faveur de la demande d'augmentation de traitement présentée pour les Elèves Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines de 1^{re} classe — a été voté et promulgué le 22 juillet 1911. Il y aura lieu d'en prendre texte pour poursuivre cette affaire, bien qu'elle ait quelque peu perdu de son urgence en raison des décisions ministérielles prescrivant de faire sortir des Ecoles de Ponts et Chaussées et des Mines dès le début de 1913 les Elèves Ingénieurs appartenant à la première promotion de l'École Polytechnique qui ait été astreinte à deux années de service militaire.

Le SECRÉTAIRE rappelle que la tournée annuelle du P. C. M. a eu lieu au mois de juillet dernier dans les conditions connues du Comité. Il est chargé de prendre les mesures pour que le compte rendu demandé pour les Annales des Ponts et Chaussées ou des Mines par la lettre ministérielle autorisant la tournée soit produit en temps utile.

Le SECRÉTAIRE donne connaissance de lettres qu'il a reçues d'un Camarade, Ingénieur Ordinaire dans la région du S.-O. et qui appellent l'attention de l'Association sur différentes questions concernant l'avancement des Ingénieurs, notamment sur l'utilité de demander :

1° L'adjonction d'Ingénieurs des divers grades au Comité d'avancement pour les travaux de classement les concernant, à l'imitation de ce qui existe pour le personnel des agents inférieurs ;

2° La publication des tableaux arrêtés par le Comité d'avancement aussitôt après leur approbation par le Ministre.

Après discussion, le Comité estime que l'ad-

jonction d'Ingénieurs des divers grades au Comité d'avancement ne présenterait pas d'avantages pratiques pour les intéressés. Il reconnaît au contraire que la prompte publication des tableaux d'avancement des Ingénieurs au *Journal Officiel*, publication déjà admise pour le personnel des Agents inférieurs, serait désirable et décide qu'une démarche tendant à l'obtenir sera faite par son bureau auprès du Directeur du personnel et au besoin auprès du Ministre.

Après un échange de vue entre les membres du Comité au sujet des réformes annoncées dans l'organisation du Ministère de l'Agriculture, la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
GUÉRARD.

Séance du 20 novembre 1911.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. GUÉRARD.

Présents : MM. BOUTTEVILLE, CHESNEAU, COLSON, DE JOLY et LEPRINCE-RINGUET.

Absents et excusés : MM. ARMAND, AUBIN, BERTRAND, BIENVENUE, BUISSON, CLAVEL, LAROCHE, LEBRUN, TARTRAT, THOUVENOT, WEISS.

Le SECRÉTAIRE fait connaître qu'il a saisi le Directeur du Personnel du vœu exprimé par le P. C. M. au sujet de la publication des tableaux d'avancement des Ingénieurs arrêtés par le Comité d'avancement aussitôt après leur approbation par le Ministre. Cette publication soulèverait, paraît-il, quelques difficultés, notamment si elle devait être étendue à tous les fonctionnaires de l'Administration des Travaux publics.

Ces difficultés ne paraissant pas insurmontables, le Comité décide qu'une nouvelle démarche sera faite au nom de l'Association avant l'élaboration des tableaux d'avancement de 1912.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre par laquelle M. Armand, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, appelle l'attention du Comité sur la réduction apparente des crédits consacrés aux traitements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées d'après la discussion du Budget des Travaux publics de 1912 à la Chambre des Députés. En 1911, le chapitre « Personnel des Ingénieurs » s'élevait à 3.471.000 francs. En 1912, les chiffres du chapitre VI (Personnel des Ingénieurs, Traitements) et du chapitre VII (Personnel des Ingénieurs. Allocations et indemnités diverses) s'élèvent lorsqu'on les cumule à 3.358.600 + 79.000 = 3.437.600 francs. Ce total est inférieur de 33.400 francs au chiffre de 1911, alors que les observations échangées à la Chambre des Députés semblent établir que le Chapitre VI a été majoré de 15.000 francs pour création de nouveaux postes de contrôle. La différence en moins pour les trai-

tements serait donc de 48.400 francs. S'il en était ainsi la réduction du taux du prélèvement pratiqué sur les indemnités départementales et communales des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, réduction dès longtemps poursuivie et déjà amorcée, serait retardée d'autant.

Au cours de la discussion provoquée par cette lecture, le Secrétaire fait observer que les développements du projet de loi présenté par le gouvernement pour la fixation du Budget des Travaux publics en 1912 appellent expressément l'attention du Parlement sur l'impossibilité de procéder au renforcement du personnel des Contrôles par prélèvement sur les crédits du personnel des cadres existants, sans arrêter la réforme des traitements en cours laquelle est basée sur l'affectation des sommes rendues disponibles par les suppressions d'emploi à l'amélioration de la situation des autres Agents de même catégorie. Il est d'autre part à sa connaissance que la réduction du taux des prélèvements à 40 0/0 en 1912 est actuellement à l'étude.

Divers membres se demandent si la diminution des crédits des Ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1912 n'est pas en relation avec l'augmentation des crédits des Ingénieurs des Mines qui, fixés à 589.100 francs par loi de finances de 1911 (chapitre VII) se trouvent d'après le vote de la Chambre des Députés portés en 1912 à 609.500 + 17.000 = 626.500 francs (total des chapitres XIII et XIV du budget en discussion) avec une augmentation de 37.400 francs. Quelque désirable que soit l'amélioration de la situation budgétaire du personnel des Ingénieurs des Mines, elle ne doit pas être réalisée au détriment du personnel des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Le Comité charge son Secrétaire d'élucider les diverses questions soulevées par la communication du Camarade Armand.

M. LEPRINCE-RINGUET signale les inconvénients qui peuvent résulter pour la préparation des élections au Comité, notamment au point de vue des candidatures des Camarades de province, de l'époque relativement tardive où ils reçoivent le Bulletin d'octobre. Il serait désirable de leur donner le temps de se concerter, s'ils le désirent, en appelant leur attention en temps utile sur les vacances à pourvoir en fin d'année.

Le Comité décide en conséquence qu'un avis préparatoire annonçant les élections sera inséré dans le bulletin de l'Association qui paraît chaque année vers le mois de juin.

Après divers échanges de vue, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
GUÉRARD.

Séance du 18 décembre 1911.

La séance est ouverte à 6 h. 1/2 sous la présidence de M. GUÉRARD.

Présents : MM. BOUTTEVILLE, BUISSON, CHESNEAU, COLSON, DE JOLY, TARTRAT et THOUVENOT.

Absents et excusés : MM. ARMAND, AUBIN, BERTRAND, BIENVENUE, CLAVEL, LAROCHE, LEBRUN, LEPRINCE-RINGUET, WEISS.

Le Secrétaire rend compte des conditions dans lesquelles ont été votés par la Chambre des Députés, pour l'année 1912, les crédits du personnel des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Une somme de 31.400 francs a été transférée à la demande du Gouvernement des chapitres des Ingénieurs des Ponts aux chapitres des Ingénieurs des Mines dont la situation était pour divers motifs devenue trop étroite. Les propositions du Gouvernement ont en outre été aggravées par le Parlement qui a fait état d'une suppression d'emploi escomptée pour permettre l'amélioration des traitements des Inspecteurs Généraux de seconde classe sans réaliser intégralement l'amélioration corrélative.

L'Administration a pu néanmoins donner suite à son intention de réduire à 40 0/0 le prélèvement pratiqué sur les traitements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées auxquels des indemnités sont attribuées par les Départements, les Communes, les Chambres de commerce, etc., et accorder des augmentations d'allocation aux Ingénieurs de certains Services spéciaux ou comportant la résidence dans des régions déshéritées. Elle pense que le report d'une somme de 31.400 fr. aux chapitres des Ingénieurs des Mines ne retardera pas la réforme des traitements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées actuellement en cours.

Le Comité estime que ce report constitue néanmoins un précédent fâcheux, qu'il sera tôt ou tard dommageable au personnel des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et qu'il est contraire au principe admis par le gouvernement et consistant à affecter les sommes à attendre des suppressions d'emploi à l'amélioration de la situation des autres Agents de même catégorie. Le Sénat ne pouvant prendre l'initiative de relèvements de crédits, il paraît inutile de recourir en l'espèce à son intervention ; mais le Comité décide de faire auprès de l'Administration, avant la préparation du projet de budget de 1913, une démarche manifestant son sentiment.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. Clavel, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, appelle l'attention du Comité sur la décision récente de l'Administration qui a abaissé de 45 0/0 à 40 0/0 le taux des prélèvements opérés sur les traitements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cette décision a réduit d'une somme à peu près double les indemnités de compensation accordées en vertu de l'article 5 du Décret du 18 décembre 1906. M. Clavel estime que cette mesure peut porter atteinte à des droits acquis et ra-

mène les émoluments de 1911 de certains Ingénieurs au-dessous de leur taux de 1910.

Il résulte que la discussion à laquelle donne lieu cette communication que les indemnités de compensation ont pour but de maintenir les situations acquises au moment de la mise en vigueur du Décret de 1906 et que toute réduction des prélèvements doit avoir pour corollaire une réduction égale des indemnités de compensation. L'Administration n'a pas toutefois touché aux indemnités de compensation quand elle a réduit de 50 à 45 0/0 le taux du prélèvement et il en est résulté, pour l'année 1910, une amélioration momentanée des émoluments de certains Ingénieurs. Cette amélioration ne se retrouvera pas en 1911 ; mais, sauf erreurs individuelles, la révision des allocations de compensation pratiquée lors de la réduction à 40 0/0 du taux des prélèvements ne peut être incriminée.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre par laquelle M. Galliot annonce l'intention de poser à l'Assemblée générale de janvier une question au sujet de la Circulaire ministérielle du 2 décembre 1911 qui paraît considérer comme appartenant à une catégorie inférieure les Ingénieurs des départements autres que Seine et Seine-et-Oise. Le Comité, tout en estimant que la rédaction de cette circulaire peut prêter à discussion, ne croit pas qu'il y ait lieu pour lui de critiquer au fond la mesure qu'elle édicte et décide de répondre en ce sens aux observations dont il pourrait être saisi à l'Assemblée générale.

En prévision de cette assemblée, M. BOUTTEVILLE demande au Comité de désigner trois de ses Membres pour procéder à la vérification annuelle de la comptabilité du P. C. M. MM. COLSON, BERTRAND et BUISSON sont désignés à cet effet.

Le Comité décide de se réunir le samedi 20 janvier au matin avant l'Assemblée générale.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
GUÉRARD.

1^{re} séance du samedi 20 janvier 1912.

La séance est ouverte à 10 heures du matin sous la présidence de M. GUÉRARD.

Présents : MM. ARMAND, AUBRUN, BERTRAND, BUISSON, BOUTTEVILLE, CHESNEAU, CLAVEL, COLSON, DE JOLY, LEPRINCE-RINGUET, TARTRAT.

Absents et excusés : MM. BIENVENUE, LAROCHE, LEBRUN, THOUVENOT, WEISS.

Le Comité prend connaissance des comptes qui ont été établis par le Trésorier en vue de l'Assemblée générale. Il approuve les améliorations proposées ou projetées par le Trésorier en vue de rendre plus claire et plus facilement contrôlable la

comptabilité de l'Association, et vote une gratification de 250 francs à M. Maillot-agent-comptable de l'Association, pour ses bons services en 1911.

Il décide que le prochain bulletin de l'Association publiera la liste de ses membres arrêtée à la date du 1^{er} novembre 1911, origine de l'exercice financier 1911-1912. Les modifications survenues du 1^{er} novembre 1911 au 1^{er} février 1912 feront l'objet d'une liste spéciale. Les listes, qui seront dressées en tenant compte des grades et non des emplois des Ingénieurs, mentionneront d'une manière claire ceux qui font partie de l'Association, soit à titre de membre annuel, soit à titre de membre perpétuel. Mention spéciale sera faite des membres perpétuels décédés. Une liste des membres devant des cotisations arriérées sera établie et soumise au Comité.

M. BOUTTEVILLE appelle l'attention sur l'importance croissante du fonds de réserve de l'Association. Il paraît désirable de mettre un terme à cet accroissement, soit en instituant, aux frais de l'Association, de nouveaux services d'intérêt commun, tels qu'un service bibliographique, soit en augmentant la part déjà prise par l'Association aux dépenses des services généraux existants, soit en réduisant le montant des cotisations statutaires, soit en louant un local spécial pour servir de siège à l'Association.

Après discussion, le Comité décide d'indiquer à l'Assemblée générale la possibilité de réduire les cotisations annuelles de 20 0/0 et l'intérêt de diminuer d'une manière notable le montant du versement par lequel les cotisations annuelles peuvent être rédimées. L'accueil fait à cette ouverture par l'Assemblée, et par les membres de l'Association qui en auront connaissance par le Bulletin de février 1912, indiquera au Comité s'il doit faire à une Assemblée générale ultérieure, dans les conditions statutaires, une proposition ferme de réduction des cotisations.

Le SECRÉTAIRE donne connaissance d'une lettre du 18 janvier par laquelle le Secrétaire général de l'Association Internationale permanente des Congrès de Navigation demande au P. C. M. de se faire représenter au XII^e Congrès qui va se tenir en mai 1912 à Philadelphie. Le Comité désigne comme délégué M. BOUTTEVILLE et, à son défaut, M. DE JOLY.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
GUÉRARD.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 20 janvier 1912.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. GUÉRARD.

M. BOUTHEVILLE, *Trésorier de l'Association*, donne lecture du rapport ci-après sur la situation financière :

« Mes Chers Camarades,

« Conformément à l'article 13 de nos statuts, je viens soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale 1910-1911 qui comprend la période écoulée du 1^{er} novembre 1910 au 31 octobre 1911.

« Le nombre des adhérents au 1^{er} novembre 1910 était de 754
 « Il s'est augmenté pendant l'année de 12 membres nouveaux 12

Total 766

« dont à déduire :

« a) 16 membres décédés pendant l'année 16
 « b) 1 membre raché pour défaut de paiement de ses cotisations pendant 3 années consécutives (art. 15 du règlement intérieur) 1
 « c) 3 membres démissionnaires 3

A déduire 20

« Nombre total des adhérents au 1^{er} novembre 1911 746

« Ce total se répartit comme suit :

« Souscripteurs perpétuels 14
 « Souscripteurs ordinaires 732

Total égal 746

« Nous croyons à ce propos devoir rappeler aux Camarades l'intérêt qu'a notre Association à voir augmenter le nombre de ses souscripteurs perpétuels et nous appelons leur attention sur les facilités que donnent les statuts pour le versement de la cotisation au moyen de plusieurs annuités.

Recettes et dépenses courantes de l'année.

I. — RECETTES.

« 1^o Cotisations annuelles.

333 cotisations à 15 fr.Fr.	4.995
367 — 10 fr.....	3.670
30 — 5 fr.....	150
<hr/>	
730 (a)	8.815

(a) Deux membres, dont l'un résidant à l'étranger, n'ont pas encore versé leur cotisation de l'année 1911.

8 cotisations arriérées	90	8.905 90
« 2 ^o Intérêts des fonds en dépôt et des valeurs en portefeuille	826 10	
« 3 ^o Abonnements collectifs	6.820 »	
<hr/>		
Total	Fr.	16.551 10

II. — DÉPENSES.

« 1 ^o Frais généraux d'administration	1.390 75
« 2 ^o Tournées	1.294 05
« 3 ^o Réception d'Ingénieurs étrangers	Néant
« 4 ^o Dîners périodiques	629 60
« 5 ^o Publications de l'Association ..	706 95
« 6 ^o Abonnements collectifs	8.210 05
« 7 ^o Souscriptions diverses	601 85

Total 12.833 25

« Excédent des recettes sur les dépenses 3.717 85
 « Cet excédent doit, conformément aux statuts, être versé au fonds de réserve.

Capital social.

I. — Fonds social.

« Le fonds social constitué par l'accumulation des cotisations des souscripteurs perpétuels s'élevait au 1^{er} novembre 1910 àFr. 4.800 »
 « Il s'est augmenté pendant l'année 1910-1911 des versements effectués par deux souscripteurs perpétuels qui se libèrent par annuités, soit .. 200 »
 « Il est au 1^{er} novembre 1911 de.... 5.000 »

II. — Fonds de réserve.

« Le fonds de réserve auquel sont versés les excédents annuels des recettes courantes sur les dépenses, s'élevait au 1^{er} novembre 1910 à 21.450 35
 « Il s'est augmenté pendant l'année 1910-1911 de l'excédent des recettes de cette année, soit 3.717 85
 « Il est donc au 1^{er} novembre 1911 de. 25.168 20

Emploi du capital social.

« L'ensemble du fonds social et du fonds de réserve est donc de 5.000 + 25.168,20 = 30.168 fr.20.
 « Il a été employé, conformément aux statuts, en valeurs mobilières, garanties par l'Etat, ou en obligations du Crédit Foncier. Les valeurs achetées les années précédentes sont les suivantes :

	Prix d'achat (frais compris)
120 fr. de rente française 3 0/0	3.980 15
17 obligations Ouest 2 1/2 0/0	6.658 75
6 obligations Orléans 2 1/2 0/0 ..	2.544 05
22 obligations Bourbonnais 3 0/0:	9.627 15
10 obligations communales 1891 ..	3.996 95
<hr/>	
	26.806 05

« Il restait donc disponible à la fin de l'année 1910-1911 une somme de :

30.168 fr. 20 — 26.806 fr. 05 = 3.362 fr. 15.

« que le Conseil d'administration a cru devoir, en raison de leur cours avantageux, employer à l'achat de 9 obligations de la Compagnie des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, lesquelles sont garanties par le Gouvernement général de l'Indo-Chine et par le Gouvernement français jusqu'à l'expiration de la concession de ce chemin de fer, c'est-à-dire d'une façon plus complète que la plupart des obligations de chemins de fer français.

« Le coût d'achat de ces 9 obligations a été de 3.629 fr. 25 (frais compris) dépassant de 267 francs 10 les disponibilités.

« Ce dépassement sera prélevé sur la somme à verser l'an prochain au fonds de réserve.

« Tel est le résumé des comptes que le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation ».

M. COLSON donne ensuite lecture du rapport ci-après, relatif à la vérification dont les comptes ont été l'objet de la part d'une Commission composée de MM. Colson, Bertrand et Busson :

« La Commission de vérification des comptes a pris connaissance de la comptabilité du Trésorier et entendu les explications données par lui sur quelques modifications de détail nécessaires pour éviter quelques doubles emplois et faciliter les vérifications. Elle a constaté le soin avec lequel les écritures sont tenues et les avantages des modifications proposées. Elle propose à l'Assemblée l'approbation des comptes qui lui sont soumis ».

L'Assemblée vote à l'unanimité l'approbation des comptes du dernier exercice.

Le PRÉSIDENT fait connaître que le Comité, après avoir constaté la bonne situation financière de l'Association, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de rechercher un accroissement continu du fonds de réserve et qu'il a envisagé l'éventualité d'une réduction de 20 0/0 du montant des cotisations annuelles. Cette réduction exigeant une modification des statuts devrait être soumise à une Assemblée générale ultérieure. Mais l'Assemblée ordinaire de 1912 peut indiquer au Comité son sentiment sur la question et la publication de sa délibération au Bulletin de l'Association pourra provoquer des observations utiles de la part des Camarades empêchés d'y assister.

La majorité de l'Assemblée paraît hostile à la réduction des cotisations, qui ne lui semblent pas excessives, à l'exception du versement de 300 fr. exigé pour rédimer les cotisations annuelles. M. MASSON fait toutefois observer qu'une diminution de la cotisation amènerait sans doute à l'Association un plus grand nombre d'Ingénieurs du Cadre spécial.

M. WILLEMEN indique que les fonds annuellement disponibles pourraient être consacrés à l'im-

pression de certaines notes intéressant les Camarades et dont le caractère confidentiel interdit la publication aux Annales.

Divers membres regrettent qu'aucune dépense n'ait été consacrée, en 1911, à la réception d'Ingénieurs étrangers. M. COLSON fait observer à ce sujet que les circonstances où de semblables réceptions peuvent avoir lieu sont pratiquement restreintes. Le Comité ne manquera pas de les saisir lorsqu'elles se présenteront et cherchera à tirer le meilleur parti des disponibilités budgétaires.

Le PRÉSIDENT rappelle alors les principales questions auxquelles le Comité a donné son attention au cours de l'année 1911.

Il s'est préoccupé du projet de résolution déposé à la Chambre lors de la discussion du Budget de 1911 par MM. Paté et Bureau et tendant à supprimer l'avancement automatique des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, anciens Polytechniciens, dans l'Artillerie et le Génie de la Réserve et de la Territoriale. Avec l'appui du Camarade Lebrun, il a obtenu que ce projet soit renvoyé à la Commission de l'Armée sans être discuté. Les Généraux Directeurs de l'Artillerie et du Génie se sont prononcés en faveur du maintien du statu quo qui comporte pour les Ingénieurs un avancement proportionné aux grades qu'ils acquièrent dans leurs Corps respectifs.

Le Comité est intervenu en faveur des Elèves-Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines dont la nomination au grade d'Ingénieur doit être retardée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi militaire. Les Polytechniciens sortis dans les Services de la Guerre et de la Marine ont vu leur deuxième galon avancé d'une année. Par analogie, le Comité a demandé un relèvement du traitement des Elèves-Ingénieurs de 1^{re} classe. L'Administration a prévu à cet effet, au budget de 1913, une augmentation de 1.000 francs pour chacun d'eux ; la première promotion soumise à la nouvelle loi militaire verra d'ailleurs sa sortie de l'Ecole anticipée.

M. le PRÉSIDENT fait remarquer que l'intervention du Comité du P. C. M. a été dans cette question sollicitée en premier lieu par les Elèves-Ingénieurs des Mines, bien qu'ils s'abstiennent d'une manière générale de s'inscrire à l'Association. Il prie les membres de l'Assemblée d'intervenir individuellement, lorsqu'ils en auront l'occasion, pour combattre cette tendance regrettable.

M. le PRÉSIDENT rappelle enfin qu'à la suite de démarches répétées du Comité du P. C. M., le taux du prélèvement sur les indemnités départementales, communales, etc., des Ingénieurs des Ponts et Chaussées a été, en 1911, réduit à 45 0/0 puis à 40 0/0 avec effet rétroactif d'une année. L'on peut espérer une prochaine réduction à 33 0/0. En revanche, les indemnités de compensation subiront une diminution parallèle.

Des allocations spéciales nouvelles ont été accordées aux Ingénieurs de certains services importants de ports de navigation et de chemins de fer. Elles ont été étendues récemment aux postes

de certaines régions particulièrement déshéritées où le recrutement des Ingénieurs est difficile. Peut-être doit-on regretter la confusion qui paraît s'établir ainsi entre des allocations dont le principe est différent.

M. MASSON fait remarquer à ce sujet que certains Conseils généraux, tel que celui du Pas-de-Calais, commencent à s'émouvoir de l'importance des prélèvements qui nuisent au recrutement des Ingénieurs chargés de services vicinaux.

M. PENDARIES estime que les réductions d'emploi excessives auxquelles on a procédé impressionnent plus défavorablement les Conseils généraux que les prélèvements dont il vient d'être parlé. Il insiste sur les dangers que présentent ces réductions au point de vue du Service de l'hydraulique agricole, le Ministère de l'Agriculture tendant à constituer dans certaines régions, telles que la Haute-Garonne, un personnel spécial qu'il ne parvient pas d'ailleurs à occuper suffisamment.

M. DE JOLY fait remarquer que les observations de MM. Masson et Pendaries touchent au problème de la pénurie du personnel des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui provient principalement, non des nouveaux décrets réglementaires, mais de la politique suivie pendant plusieurs années par la Direction du Personnel. Aujourd'hui la crise est aiguë ; mais il faudra assez longtemps pour y remédier.

M. COLSON rappelle à ce propos que le Comité du P. C. M. est parvenu en 1910 à faire relever au dernier moment le nombre des Ingénieurs pris dans la promotion sortant de l'École Polytechnique. Lorsque le Ministère des Travaux Publics indique à celui de la Guerre le nombre d'Ingénieurs qu'il aura besoin de prélever dans une promotion de l'École Polytechnique, il agit non en vue des besoins immédiats, mais en vue de besoins auxquels il lui faudra satisfaire 7 ans plus tard. La sagesse consiste donc à se guider d'après les exigences moyennes des Services des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le PRÉSIDENT termine la discussion en faisant connaître que le Comité s'inspirera dans les démarches qu'il entreprendra à l'avenir des observations qui ont été présentées à l'Assemblée générale.

Il rappelle, en outre, que lors du vote du Budget de 1912 par la Chambre des Députés une somme de 31.400 francs a été reportée des chapitres des Ingénieurs des Ponts et Chaussées aux chapitres des Ingénieurs des Mines. Quelque désirable que soit l'amélioration de la situation budgétaire des Corps des Mines, il paraît fâcheux que les sommes nécessaires soient prélevées sur celles précédemment allouées au Corps des Ponts et Chaussées. Des démarches ont été et seront faites pour éviter le retour de pareille mesure.

Le Comité ne s'est pas seulement préoccupé de la situation matérielle des Ingénieurs, mais aussi

de nombreuses questions intéressant la dignité des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines. La plupart d'entre elles ne peuvent être mentionnées aux procès-verbaux que publie le Bulletin de l'Association, mais elles sont des plus importantes et le Comité leur porte toute son attention.

Dans cet ordre d'idées, le Président peut cependant mentionner que le Comité poursuit la publication des tableaux d'avancement des Ingénieurs, aussitôt après leur approbation par le Ministre.

Il rappelle que la question du statut des Fonctionnaires est depuis longtemps posée, et qu'elle revient à l'ordre du jour. Le Comité s'efforcera d'obtenir le maintien actuel du statut des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le Parlement a voté la loi sur le nouveau régime des ports de commerce et les règlements d'administration publique qu'elle comporte sont en préparation ; le Comité cherchera à obtenir que ceux-ci fassent au personnel des Ponts et Chaussées la meilleure situation possible.

Le PRÉSIDENT rappelle enfin la part que le Comité et que lui-même ont prise à l'érection du monument Surréll.

L'exposé du Président étant terminé, M. RENAUULT appelle l'attention de l'Assemblée sur les inconvénients de la Circulaire ministérielle du 12 août 1911 qui, tout en mettant les Ingénieurs des Ponts et Chaussées à la disposition des départements pour le contrôle des services publics d'automobiles, paraît déclarer que ce contrôle ne justifie aucune allocation spéciale, bien que souvent il motive des interventions aussi répétées que le contrôle d'un grand réseau d'intérêt général. La circulaire précitée se base sur un avis du Conseil d'Etat qu'il n'y a pas lieu de contester, mais dont elle paraît étendre la portée.

M. PENDARIES expose comment des dispositions contractuelles consenties par les concessionnaires de certains services d'automobiles publics permettent de tourner la difficulté signalée par le Camarade Renault.

Le PRÉSIDENT fait connaître que le Comité recherchera s'il est possible d'obtenir une modification de la circulaire ministérielle du 12 août 1911.

M. MASSON appelle à son tour l'attention de l'Assemblée sur l'insuffisance des sommes allouées aux Ingénieurs pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique. Ces sommes ne paraissent pas dépasser le tiers de celles encaissées par l'Etat et leur répartition entre les Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées ou des Mines, auxquels elle impose un service très laborieux, cause un mécontentement général. L'Etat ne doit faire aucune économie sur les sommes qu'il encaisse pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et les doléances qui s'élèvent paraissent dues à ce que le prélèvement fait par l'Administration centrale, avant répartition aux Ingénieurs du Contrôle, est trop faible.

des Travaux publics cède trop facilement aux exigences du Ministère des Finances.

M. COLSON expose que les sommes accordées par les Finances sont calculées d'après la règle de la pénultième année ; les distributions d'énergie électrique progressant dans certains départements à raison de 30 0/0 environ par an, il en résulte un décalage de près de deux ans entre la besogne effectuée et sa rémunération. Il semble que l'Administration des Travaux publics puisse utilement insister auprès de celles des Finances pour améliorer la situation faite aux Ingénieurs.

Le PRÉSIDENT fait connaître que le Comité s'occupera de la question.

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Association a renoncé en 1911 à inviter le Ministre des Travaux publics à un dîner. Il y aurait sans doute lieu de revenir en 1912 à la tradition des années antérieures.

L'Assemblée partage cette manière de voir et se prononce en faveur d'un banquet qui serait offert au Ministre au printemps prochain, tout en tenant compte des sujétions résultant des sessions d'avril des Conseils généraux et des Elections municipales.

Le PRÉSIDENT expose que le Comité pense à organiser la tournée annuelle du P. C. M. dans la région de Marseille où les travaux de ports maritimes, de canaux de navigation intérieure et de chemins de fer présentent en ce moment un ensemble exceptionnellement intéressant. La tournée devrait avoir lieu après la période des grosses chaleurs.

L'Assemblée s'associe à cette manière de voir en exprimant l'avis que la date de la tournée soit choisie en tenant compte de celles de l'ouverture de la chasse et des sessions tardives de certains Conseils généraux.

Le PRÉSIDENT fait connaître les résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du Comité :

Nombre de votants	303
Ont obtenu :	
MM. Debès	295 voix.
Hecker	300 —
Henry	303 —
Meunier	300 —
Monestier	300 —
Painvin	301 —
Sartiaux	302 —
Divers	5 —

En conséquence, le Président proclame élus : MM. Debès, Henry, Meunier, Monestier, Painvin et Sartiaux, membres du Comité pour 3 ans et M. Hecker pour 1 an.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
GUÉRARD.

COMITÉ

Deuxième séance du samedi 20 janvier 1912.

Le Comité complété par les élections s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale, à 3 h. 1/4.

Présents : MM. ARMAND, LUBIN, BERLAND, BOUTTEVILLE, BUISSON, CHESNEAU, COLSON, DEBÈS, HECKER, HENRY, DE JOLY, LEPRINCE-RINGUET, MEUNIER, MONESTIER.

Absents et excusés : MM. CLAVEL, PAINVIN, SARTIAUX, TARTRAT.

Le Comité procède au renouvellement de son bureau.

M. Meunier, élu président, déclare ne pouvoir accepter et maintient son refus malgré la vive insistance de l'unanimité des membres du Comité.

M. Colson est alors élu président.

Sont réélus :

MM. Chesneau, vice-Président,
Boutteville, Trésorier,
De Joly, Secrétaire.

M. Henry est chargé de l'organisation des tournées.

Le PRÉSIDENT, au nom du Bureau, remercie les membres du Comité de leur témoignage de confiance.

Rappelant les questions qui viennent d'être discutées à l'Assemblée générale, le Président propose de demander à M. le Ministre des Travaux Publics de présider un dîner de l'Association qui pourrait, sous réserve de ses convenances, être fixé à un dimanche ou à un lundi du mois de mars. Cette proposition est adoptée.

M. DEBÈS ayant fait remarquer que le prix relativement élevé, 18 francs par tête, des dîners auxquels l'Association convie le Ministre des Travaux Publics est de nature à faire reculer bon nombre d'Ingénieurs, le Comité décide de fixer à 18 francs pour les Inspecteurs Généraux et Ingénieurs en Chef, 12 francs pour les Ingénieurs Ordinaires et 6 francs pour les Elèves-Ingénieurs le montant du prix qui sera demandé pour le dîner de 1912. Le surplus de la dépense sera mis à la charge de l'Association.

M. BOUTTEVILLE rappelle à ce propos que l'Assemblée générale n'a pas paru favorable à une réduction générale du montant des cotisations annuelles. Le budget de l'Association présente donc une élasticité suffisante pour supporter une part des dépenses des Services généraux plus forte que par le passé.

Partageant cette manière de voir, le Comité décide que, sauf mouvement d'opinion nouveau provoqué par la publication du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1912, il se bornera à provoquer, lors de l'Assemblée de 1913, la réduction

de 300 à 200 francs du versement par lequel les cotisations annuelles peuvent être rédimées.

Le Comité exprime l'avis qu'à l'occasion du dîner ministériel du mois de mars une tournée soit organisée à Paris ou dans les environs. M. Henry est chargé de préparer cette tournée qui pourrait comporter soit une nouvelle visite des travaux du Métropolitain, soit la visite d'une des nouvelles usines de distribution d'énergie électrique de la région parisienne, soit une excursion sur les chantiers de la nouvelle ligne de Paris à Chartres ou sur les chantiers du Canal du Nord.

Prenant acte des vues échangées à l'Assemblée générale, le Comité décide de mettre à l'étude une tournée dans la région de Marseille (Travaux du port, du canal de Marseille au Rhône, du chemin de fer de l'Estaque à Miramas, du canal du Rhône à Cotte) qui pourrait, d'après l'avis de M. Meunier, être utilement prolongée jusqu'aux abords de Nice (Travaux du chemin de fer de Nice à Coni). Cette tournée paraît devoir être fixée au mois de septembre 1912 pour éviter les grosses chaleurs et à une date choisie autant que possible pour ne pas coïncider avec l'ouverture de la chasse et les sessions tardives des Conseils généraux.

Le Comité décide de se réunir en principe une fois par mois, le lundi, à 2 heures.

La prochaine séance est fixée au lundi 12 février,

la séance suivante devant coïncider avec la date du dîner ministériel prévu en mars.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
COBSON.

V.

AVIS DIVERS

Dîners. — L'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines se réunira le lundi 25 mars en un dîner qui aura lieu, sous la présidence de M. Jean Dupuy, Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes.

Des convocations détaillées seront envoyées en temps utile aux Membres de l'Association.

Montant de la souscription :

18 francs pour les Inspecteurs Généraux et les Ingénieurs en chef ;

12 francs pour les Ingénieurs ordinaires ;

6 francs pour les Elèves Ingénieurs.